



La folie guerrière prend le dessus

Le monde en remous. Poutine met à exécution son "opération militaire" contre l'Ukraine

Pages 6-7

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9551

Vendredi 25 février 2022

Tout ça pour ça !

Après avoir englouti des millions de dirhams, le Bachelor, et avec lui toute une réforme, mis aux oubliettes

El Hassan Lachgar interpelle la ministre du Tourisme au sujet du programme d'action de la SMIT



Page 2

Alger s'escrime à créer un "groupe" à sa mesure
Le non cinglant de Nouakchott

Page 4

Ligue des champions
Le Raja vise le petit chelem



Page 23



Le président du Groupe socialiste à la Chambre des représentants s'interroge sur le sort de milliers d'étudiants à avoir été menés en bateau

Lire page 3

El Hassan Lachguar interpelle la ministre du Tourisme au sujet du programme d'action de la SMIT



Le député parlementaire, membre du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, El Hassan Lachguar, a adressé une question orale à la ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie solidaire, ayant trait à l'action de la Société marocaine de l'ingénierie touristique (SMIT).

Le député itihadi a interpellé la ministre du Tourisme au sujet de l'avenir des programmes d'action de ladite société et des objectifs et indicateurs d'efficacité mis en œuvre par son département concernant tous les programmes préétablis via la SMIT en vue de se pencher sur les problèmes dans lesquels se débat le secteur.

«Quelle est votre stratégie par l'intermédiaire de la Société pour le soutien du secteur touristique et le traitement des répercussions de la propagation du

Covid-19 », a interrogé El Hassan Lachguar s'adressant à la responsable gouvernementale.

D'autre part, il a souligné, lors de son intervention, que la Société marocaine de l'ingénierie touristique connaît plusieurs obstacles entravant la réalisation de ses objectifs au niveau de la stratégie de la promotion de l'investissement touristique, la majorité de ceux de la vision 2020 touristique, exposés devant Sa Majesté le Roi, décembre 2010 à Marrakech, dont le plus important la multiplication du volume du secteur touristique, ayant subi un échec cuisant.

Le membre du Groupe socialiste a indiqué, en outre, que la Société gère ses affaires, d'ores et déjà, en cédant son patrimoine immobilier et en s'appuyant sur le soutien qu'elle obtient de la part du ministère du Tourisme.

El Hassan Lachguar a, à ce propos, rappelé que dans le but de revitaliser les investissements, réactiver le lancement d'une nouvelle dynamique, inciter à l'innovation et l'accès à l'entreprise et assurer l'avant-garde des affaires, la ministre du Tourisme avait déclaré lors des travaux du conseil d'administration de la société (SMIT) du lundi 17 janvier 2022, que le volume des investissements de cette dernière connaîtra une augmentation pouvant atteindre 434 millions de dirhams durant l'année en cours.

H.T

La transformation économique des médias audiovisuels au cœur des entretiens entre la HACA et la HAPA

L'évolution du modèle économique des médias audiovisuels et les démarches d'accompagnement de cette évolution aussi bien par les régulateurs que par les pouvoirs publics, ont été au cœur des entretiens tenus le 22 février 2022 à Rabat entre les responsables de la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA) et une délégation de haut niveau de la Haute autorité de la presse et l'audiovisuel (HAPA) de la République Islamique de Mauritanie.

La délégation mauritanienne conduite par le président de la HAPA, Houssein Ould Meddou, et composée également de Sid'Ahmed Ould Dechagh et Sidi Mohamed Ould Mohamed Elmehdi, respectivement secrétaire général de la HAPA et membre du Conseil, effectuée du 22 au 25 février courant une visite de travail au Maroc à l'invitation de Latifa Akharbach, présidente de la HACA.

Lors de la réunion bilatérale à laquelle ont également pris part Benaïssa Asloun, directeur général de la HACA, plusieurs sujets ont été passés en revue, dont notamment l'évolution connue par la HAPA en matière de positionnement institutionnel et d'organisation de ses différentes missions, les nouvelles questions

prioritaires dans l'agenda des deux instances de régulation, ainsi que les pistes à explorer pour relancer le partenariat bilatéral.

Les deux instances de régulation ont également fait le point sur l'état de l'exploitation de la solution logicielle de monitoring des programmes audiovisuels, HACA Media Solutions (HMS), développée par l'expertise propre de la HACA et mise à disposition de l'instance mauritanienne depuis 2013.

Par ailleurs, Mme Akharbach, vice-présidente en exercice du Réseau des Instances africaines de régulation de la communication (RIARC), a saisi l'occasion de cette visite pour exposer à son homologue mauritanien les principales décisions prises lors de la dernière réunion du Comité d'orientation de cette plateforme continentale tenue à Yaoundé la semaine dernière, et dont le prochain grand rendez-vous que constitue la Conférence des présidents des Instances de régulation de la communication d'Afrique se tiendra au Maroc courant 2022.

Les deux présidents se sont également concertés à propos des grandes questions à l'ordre du jour des agendas des autres réseaux de coopération de régulateurs au sein desquelles ils sont



membres actifs tels que le réseau francophone (REFRAM), le réseau méditerranéen (RIRM) ou encore le Forum des régulateurs audiovisuels des pays membres de l'Organisation de la coopération islamique (IBRAF).

Le programme de la visite de la délégation mauritanienne prévoit également des réunions de travail avec les directions-métier de la HACA, afin de s'enquérir du modèle de régulation de

l'audiovisuel marocain dans ses aspects institutionnels, juridiques, opérationnels et techniques. La délégation de la HAPA s'entretiendra également avec son Salim Cheikh, directeur général de 2M, lors d'une visite prévue au siège de cette chaîne. Cette rencontre sera une occasion pour présenter l'expérience de l'opérateur public en matière d'adaptation aux grandes transformations connues par les écosystèmes médiatiques.

Tout ça pour ça !

Après avoir englouti des millions de dirhams, le Bachelor, et avec lui toute une réforme, mis aux oubliettes

« Pourquoi le ministre de l'Enseignement supérieur a décidé la suppression du Bachelor lors de l'actuelle année universitaire ? N'y a-t-il pas eu des études au préalable relatives à sa mise en œuvre ? Et qu'en est-il du sort des étudiants inscrits sous ce système ? ». Telles ont été les interrogations de Abderrahim Chahid, président du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, adressées au locataire du département de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation. En effet, nombreux sont les professeurs, étu-

dians et parents qui ont été surpris par la suppression rapide de ce nouveau système érigé comme un levier permettant d'améliorer l'employabilité des lauréats, de lutter contre la déperdition universitaire et de réaliser des gains financiers substantiels.

Selon Hicham Attouch, professeur d'économie à l'université Mohammed V – Rabat, la décision de la mise en place du Bachelor remonte au gouvernement El Othmani. Ce dernier a, en effet, décidé à la fin de 2019 d'adopter ledit système en tant que régime optionnel tout en laissant le choix final aux universités. Le gouvernement a également mis en place des incitations financières pour encourager les universités à introduire ce système qui a bénéficié de l'adhésion du Syndicat de l'enseignement supérieur. L'opérationnalisation de ce système a été ajournée d'une année avant qu'il ne soit adopté en phase expérimentale pendant l'année universitaire 2021-2022 avant sa généralisation à l'ensemble des filières, à partir de la rentrée universitaire 2022-2023. « El Othmani a assuré que les textes législatifs encadrant ce système étaient en pipeline législatif et que les choses allaient suivre leur cours habituel », nous a-t-il indiqué. Et de poursuivre : « Pourtant, à la fin de son mandat, le chef du gouvernement a demandé une évaluation de la part du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS). Une demande surprenante puisqu'elle a été adressée en septembre et concernait un projet



encore dans les cartons ».

Notre interlocuteur estime que l'installation du nouveau gouvernement d'Akhnnouch a accéléré la cadence. En effet, la suppression du Bachelor était prévisible au vu des déclarations indirectes et des insinuations concernant la modification dudit système. « La publication de plusieurs rapports dont celui du CSEFRS qui a montré que le projet de décret avancé par l'ancien gouvernement manquait de justificatifs scientifiques et pédagogiques, a donné de la légitimité à Abdellatif Miroui, ministre de l'Enseignement supérieur, en vue d'opter pour la suppression du Bachelor en arguant que ce système manque de fondement légal et que son application s'est faite sans se baser sur le cahier des normes pédagogiques et sans

l'adoption du projet de décret le régissant », a-t-il indiqué.

Qu'en est-il de l'application de ce système et du sort des étudiants ? « L'application de ce système a pris deux formes : celles des formations optionnelles et des formations combinant entre l'ancien et le nouveau système tout en laissant à l'étudiant la liberté de faire son propre choix », a expliqué Hicham Attouch. Et de préciser : « Aujourd'hui, cette suppression surprise a eu des conséquences sur le calendrier des cours et des examens. Les examens sont retardés jusqu'au mois de mars et les cours ont été reportés. Et les premières victimes sont les 23.000 étudiants qui ont opté pour ce nouveau système et qui en demeurent le maillon faible ».

Cependant, notre interlocu-

teur affirme que ce dossier est aujourd'hui clos et qu'une issue a été trouvée pour lesdits étudiants. « Nombreux sont les étudiants qui se sont dirigés vers l'ancien système. Et il y avait également la mise en place de plusieurs options dont la création de certaines formations adaptées. A noter, toutefois, que ces mesures sont valables pour le système d'enseignement public comme celui privé. Mais, la vraie question reste celle liée au coût de cette suppression puisqu'il y a des fonds publics qui ont été octroyés afin d'encourager l'application du système Bachelor. Ce qui pose la question de la gouvernance des ressources dans un contexte marqué par une crise liée à la pandémie de Covid-19 et à la morosité économique », a conclu Hicham Attouch.

Hassan Bentaleb



Le président du Groupe socialiste à la Chambre des représentants s'interroge sur le sort de milliers d'étudiants à avoir été menés en bateau

Cour des comptes

Approbation des propositions concernant la rotation des présidents de section et la réaffectation de magistrats



Le Conseil de la magistrature des juridictions financières a approuvé, à l'unanimité, les propositions du Premier président de la Cour des comptes concernant la rotation des présidents de section au niveau des chambres de la Cour et la réaffectation de magistrats.

Un communiqué de la Cour des Comptes indique, mercredi, que cette approbation intervient dans le cadre de la mise en œuvre des Hautes Orientations Royales visant à veiller à l'accomplissement par les Juridictions financières de toutes leurs missions constitutionnelles en matière de

contrôle supérieur des finances publiques et de préservation des principes et valeurs de la bonne gouvernance, de la transparence et de la reddition des comptes, et après que Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, a bien voulu nommer des magistrats dans des postes de responsabilité au sein de la Cour des comptes et des Cours régionales des comptes.

Le Conseil de la magistrature des juridictions financières a approuvé, également à l'unanimité, les propositions du Procureur général du Roi près la Cour des comptes concernant la nomination aux postes de responsabilité

au Parquet général, ajoute le communiqué, précisant qu'il s'agit de quatre (04) avocats généraux, douze (12) procureurs du Roi près les Cours régionales des comptes et quatre (04) substituts des Procureurs du Roi.

Aussi et dans le cadre de la coopération avec les institutions constitutionnelles du Royaume et suite à la demande émanant de l'Instance nationale de la probité et la lutte contre la corruption, le Conseil a approuvé la proposition de détachement de trois magistrats de grade exceptionnel auprès de cette institution, conclut le communiqué.

Maroc-CEDEAO

La "Déclaration de Laâyoune" salue le rôle clé du Royaume dans les grandes questions régionales



La "Déclaration de Laâyoune", qui a couronné la visite du président du Parlement de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à Laâyoune, salue le rôle clé joué par le Maroc, sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI, dans les grandes questions régionales.

Signée mercredi par le président de la Chambre des conseillers, Naama Mayara, et le président du Parlement de la CEDEAO, Sidie Mohamed Tunis, "la Déclaration de Laâyoune" souligne notamment le rôle crucial du Royaume "dans la gestion des défis liés à la migration, au renforcement de la sécurité alimentaire, sanitaire et énergétique, ainsi qu'à la réalisation du développement durable".

Le document met également l'accent sur le rôle important joué par la CEDEAO dans la promotion de l'intégration régionale et continentale et la réalisation du développe-

ment, relevant l'importance de la coopération Sud-Sud comme facteur clé pour faire face aux défis et enjeux régionaux et internationaux, et comme mécanisme favorisant une transformation structurelle des économies des pays de la région et permettant de jeter les bases d'une croissance forte et durable.

En outre, "la Déclaration de Laâyoune" insiste sur l'impératif de renforcer la coopération entre la Chambre des conseillers et le Parlement de la CEDEAO et de tirer profit de toutes les opportunités offertes en vue de consolider et d'approfondir cette coopération parlementaire institutionnelle, compte tenu de la composition diversifiée et riche de la Chambre des conseillers.

Le document juge aussi nécessaire de booster les relations économiques et commerciales et de consolider les investissements entre le Maroc et les pays de l'Afrique de l'Ouest.

Il souligne le rôle central que la Chambre des conseillers et le Parlement de la CEDEAO peuvent jouer dans le renforcement de la coopération entre le Maroc et les pays de ce regroupement régional, ainsi que dans la création des conditions à même de favoriser l'intégration escomptée, avec un focus sur l'engagement en faveur du renforcement de cette coopération au service du bien-être et du progrès des peuples de la région.

La signature de cette déclaration intervient dans le sillage des relations historiques entre le Royaume du Maroc et les pays d'Afrique de l'Ouest, fondées sur les liens culturels et civilisationnels et les valeurs communes de développement, de solidarité et de respect mutuel.

Elle s'inscrit également dans le cadre de la prise de conscience de l'importance des relations économiques et commerciales entre le Royaume et les pays de la CEDEAO et des opportunités mutuelles, en plus de la valeur ajoutée du partenariat parlementaire

entre la Chambre des conseillers et le Parlement de ce regroupement régional, en termes d'échange d'expériences et d'expertises dans les domaines de l'action parlementaire, des questions régionales et des sujets d'intérêt commun. Il s'agit aussi de mettre l'accent sur le rôle de la diplomatie parlementaire dans le renforcement de la coopération et la convergence des positions sur les questions bilatérales et régionales, ainsi que dans l'examen des moyens à même de développer les relations économiques, commerciales et humanitaires.

Tout en rappelant la signature en octobre 2017 de la convention de coopération entre le Parlement marocain et le Parlement de la CEDEAO, les signataires de la "Déclaration de Laâyoune" évoquent les défis croissants liés aux enjeux géopolitiques régionaux et internationaux, à la lumière notamment de la conjoncture socioéconomique et sanitaire dictée par la pandémie du coronavirus (Covid-19).

Sidie Mohamed Tunis se félicite de la dynamique de développement au Sahara marocain

Le président du Parlement de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Sidie Mohamed Tunis, s'est félicité, mercredi à Laâyoune, du développement socio-économique en cours au Sahara marocain, une dynamique qui met "la population au centre de ses initiatives".

"Nous sommes très satisfaits de ce que nous avons vu ici à Laâyoune. Je suis très heureux que la population soit au centre de toutes les initiatives de développement dans cette région", a déclaré à la presse M. Tunis, qui conduit une importante délégation du Parlement de la CEDEAO en visite au Maroc.

Il a souligné que ce déplacement à Laâyoune a pour objectif de constater de visu le progrès socioéconomique que connaît la région, faisant part de la volonté du Parlement de la CEDEAO de promouvoir davantage sa coopération avec l'institution législative au Maroc.

Alger s'escrime à créer un "groupe" à sa mesure

Le non cinglant de Nouakchott

En marge du Sommet UE-UA organisé dans la capitale belge Bruxelles les 17 et 18 février, l'Algérie a annoncé, avec trois autres pays africains qui soutiennent la thèse du Front Polisario (Afrique du Sud, Nigeria et Ethiopie), la naissance d'une nouvelle alliance appelée «Groupe des 4 ou G4».

Le but de la nouvelle alliance est «la consultation et la coordination sur les problèmes du continent africain pour des solutions pratiques et efficaces», prétend-on.

Ce nouveau groupe a convenu de tenir un sommet officiel plus tard, en vue d'établir une feuille de route pour les mois et les années à venir, selon un communiqué publié à l'issue de la réunion de son comité fondateur.

Bien que le président mauritanien, Mohamed Ould Cheikh El-Ghazwani, ait été présent à Bruxelles,

la Mauritanie n'a pas voulu intégrer la nouvelle alliance.

A noter que l'Algérie n'a pas réussi ces dernières années à intégrer diverses alliances africaines, dont la dernière en date est le Groupe sahélo-saharien (G5), créé le 17 février 2014 dans le but de lutter contre le terrorisme et le crime organisé dans la région et comprenant la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Burkina Faso et le Tchad.

Quand bien même l'Algérie a demandé à être admise dans ce groupe, l'ancien président de la Mauritanie, Mohamed Ould Abdel Aziz, s'y était opposé, afin de préserver la position de neutralité de son pays quant au dossier du Sahara marocain et de ne pas permettre à l'Algérie d'utiliser cette alliance pour servir son propre agenda hostile au Maroc.

Ahmadou El-Katab

Un média mexicain met à nu la grotesque propagande polisarienne

Le front séparatiste du +polisario+ recourt à la désinformation à outrance pour s'attirer la "sympathie" et tenter de masquer ses crimes en série, écrit le journal mexicain "Via Global".

Dans un article intitulé "le mirage médiatique du polisario", le quotidien met à nu la grotesque propagande algéro-polisarienne qui s'évertue à travestir les vérités historiques dans l'espoir d'attirer le soutien à une cause perdue. Complètement dépassés par les succès diplomatiques successifs du Maroc, le front séparatiste et son parrain, dans un acte de désespoir, montent une campagne de toutes pièces, faite de contrevérités sur le conflit artificiel autour du Sahara marocain, relève la publication qui rappelle que la réalité se mesure bien à l'aune des vérités

historiques et de la réalité sur le terrain et non sous le prisme de la spéculation.

Le journal mexicain affirme, par ailleurs, que la position du Maroc révèle au monde la réalité de ce conflit artificiel que le régime algérien tente d'instrumentaliser pour servir ses propres intérêts et ses velléités expansionnistes.

La proposition marocaine d'autonomie qui jouit d'un soutien sans précédent, y compris de la part de grandes puissances comme les Etats-Unis, demeure l'unique solution pour résoudre ce différend régional, a relevé la même source. Le quotidien mexicain déplore, à cet égard, l'instrumentalisation par le Polisario des souffrances et des privations imposées aux populations séquestrées dans les camps de Tindouf, sur le terri-

toire algérien, pour s'attirer la sympathie et lever des fonds qui servent à l'achat d'armes et à entretenir le train de vie luxueux de ses dirigeants.

Le média cite comme exemple les photos d'enfants en treillis militaires qui étaient présents lors de la récente visite de l'Envoyé personnel du SG de l'ONU pour le Sahara, Staffan de Mistura, ce qui atteste de l'enrôlement militaire des enfants, l'une des pires formes de violations des droits de l'Homme. Par ailleurs, Via Global a mis en avant la politique d'ouverture adoptée par le Maroc sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI, ainsi que les initiatives constantes du Royaume en vue de renforcer la coopération Sud-Sud et favoriser la paix et la stabilité dans la région.

La pérennité des systèmes de retraite, une responsabilité collective

Réussir le pari de la pérennité des systèmes de retraite au Maroc est une responsabilité de tous, ont souligné, mercredi à Rabat, les participants à une journée d'études initiée sous le thème "La pérennité des régimes de retraites à l'aune de la généralisation de la protection sociale".

S'exprimant lors de cette journée, tenue à la Chambre des représentants et à laquelle ont pris part la ministre de l'Économie et des Finances, Nadia Fettah Alaoui et le ministre délégué chargé du Budget, Faouzi Lakjaa, les participants ont indiqué que la pérennité constitue un élément essentiel dans la réforme des systèmes de retraite, notant que celle-ci est une responsabilité plutôt collective.

Intervenant à cette occasion, le directeur général de la Caisse nationale de la sécurité sociale (CNSS), Hassan Boubrik, a mis l'accent sur les changements démographiques que connaît le Royaume, notamment le vieillissement de la population et l'amélioration de l'espérance de vie (+ de 5 ans entre 2004 et 2020).

Il a, dans ce sens, soulevé le repli du coefficient démographique du système de pensions géré par la CNSS, soulignant la nécessité de mettre en œuvre une réforme à ce système à même d'accompagner ces changements démographiques et garantir sa pérennité financière.

De son côté, le directeur de la branche Prévoyance à la CDG-Prévoyance - Caisse nationale de retraites et d'assurances - Collectif d'Allocation de retraite, Mohamed Ali Bensouda, a relevé que le sujet de la pérennité est une question primordiale qui doit être abordée dans toutes ses dimensions techniques, financières, sociales et pratiques.

L'accélération des réformes paramétriques, a-t-il dit, est un préalable pour



préparer les bases d'un nouveau système de retraite durable qui permettra le passage à une réforme globale, ajoutant que la répartition équitable des dettes implicites entre l'ensemble des parties concernées est une condition pour évoluer vers un nouveau système durable.

Il a, à cet effet, affirmé que la Caisse de dépôt et de gestion (CDG) adhère entièrement au chantier de la généralisation de la protection sociale, notamment dans son volet relatif à la retraite.

Pour sa part, le secrétaire directeur exécutif de la Caisse interprofessionnelle marocaine de retraite (CIMR), Jaouad Lmourabiti a indiqué que la généralisation de la protection sociale à travers la

mise en œuvre des propositions de la commission nationale chargée de la réforme des systèmes de retraites jouera un rôle important dans l'amélioration des retraites pour les salariés bénéficiant d'un régime de retraite de base.

Elle permettra également aux bénéficiaires de ce chantier de profiter d'une retraite complémentaire, et assurera un rééquilibrage financier au niveau des caisses de retraites, a-t-il poursuivi.

Le secrétaire général du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), Younes Benakki a, quant à lui, souligné que le Conseil recommande d'accélérer vivement les efforts de toutes les parties prenantes à même de renforcer

les équilibres des systèmes de retraite.

Dans ce sens, le Conseil propose de procéder à l'instauration d'un régime national de retraite unifié, basé sur trois piliers à savoir, un régime obligatoire de base, un régime complémentaire obligatoire contributif pour les revenus supérieurs au plafond et un régime individuel facultatif en capitalisation, a-t-il relevé.

Aussi, le Conseil recommande l'instauration d'un "revenu minimum vieillesse" qui ne soit pas inférieur au seuil de pauvreté au profit des personnes qui ne bénéficieront pas de pension de retraite dans le cadre de la réforme globale des régimes de retraite et du système de protection sociale en général, a ajouté M. Benakki.

Plus de 62 MMDH de cotisations et contributions collectées en 2020

Les régimes de retraite ont collecté, au titre de l'année 2020, un montant de 62,74 milliards de dirhams (MMDH) de cotisations et contributions, a indiqué, mercredi à Rabat, la ministre de l'Économie et des Finances, Nadia Fettah Alaoui.

S'exprimant lors d'une journée d'étude initiée sous le thème "La pérennité des régimes de retraite à l'aune de la généralisation de la protection sociale" à la Chambre des représentants, la ministre a relevé que les prestations servies se sont établies, quant à elles, à 67,9 MMDH, dont 32,6 MMDH de la Caisse marocaine des retraites (CMR) et 22,9 MMDH de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS).

Elle a, dans ce sens, rappelé que les actifs cotisants couverts par les régimes de retraite ont at-

teint, au titre de la même année, plus de 4,5 millions de personnes, ajoutant que l'effectif des bénéficiaires était de plus de 1,4 million de personnes.

Mme Fettah a, en outre, exposé les défis auxquels sont confrontés les régimes de retraites des secteurs public et privé, relevant que le système de retraite actuel est caractérisé par une hétérogénéité à plusieurs niveaux.

Faisant le point sur l'état actuel du régime des pensions civiles après la réforme paramétrique entrée en vigueur en 2016, la ministre a soulevé que le système épuise ses réserves (70 MMDH) d'ici 2028, précisant que pour faire face à ses obligations par la suite, la CMR aura besoin d'environ 14 MMDH par an pour financer le déficit du système.

"Le niveau actuel du taux de cotisation (28%) et l'âge légal de départ à la retraite (63 ans) ne laissent qu'une faible marge pour adopter une nouvelle réforme paramétrique", a-t-elle fait remarquer à ce propos.

L'horizon à court terme de la pérennité du système rend l'impact de la réforme paramétrique limité à réduire la dette implicite sans aborder la problématique de l'épuisement des réserves du système, a poursuivi la ministre.

Et d'ajouter: "Le système est actuellement équilibré par rapport aux droits acquis après la réforme de 2016, la dette implicite actuelle étant particulièrement importante pour les droits acquis dans le passé".

De son côté, le ministre délégué chargé du Budget, Faouzi Lakjaa, a indiqué que le financement de la protection sociale

porte sur deux mécanismes, à savoir un mécanisme basé sur la contribution (28 MMDH) destiné aux personnes capables de contribuer au financement de la couverture sociale, et un second mécanisme basé sur la solidarité (23 MMDH), destiné aux personnes qui n'ont pas la capacité de contribuer au financement.

S'agissant de la mise en œuvre de la généralisation de l'assurance maladie obligatoire de base, le ministre a relevé que ce chantier a connu jusqu'à février 2022 l'adhésion de 561.898 travailleurs non-salariés, contre 10.045 en octobre 2021, avec une moyenne d'âge de 50 ans, mettant en avant l'impératif de prendre les mesures nécessaires pour atteindre les 3,2 millions adhérents d'ici fin juin.

Ceci passe notamment par la sensibilisation et la communication

de la CNSS, mais également par la mobilisation des différents départements ministériels concernés, a-t-il fait observer à cet égard.

Pour sa part, le président de la Commission des Finances et du développement économique à la Chambre des représentants, Mohamed Chaouki, a, à cette occasion, précisé que les régimes de retraite au Maroc reposent, comme dans la plupart des pays dans le monde, sur le système de répartition qui est basé sur le principe de solidarité entre les générations.

Ces déséquilibres, a-t-il expliqué, résident dans la modification de la structure des adhérents aux différents systèmes, relevant que ceux-ci ont enregistré durant la dernière décennie une augmentation des retraités contre un repli du nombre d'adhérents contributeurs.



La Russie de Poutine lance l'invasion de l'Ukraine



La Russie a lancé jeudi à l'aube une invasion de l'Ukraine, avec frappes aériennes à travers le pays, notamment la capitale Kiev, et l'entrée de forces terrestres depuis le nord, l'est et le sud du pays, selon les gardes-frontières ukrainiens qui enregistrent de premières pertes.

L'offensive a suscité une tollé international auquel Moscou reste sourd.

Deux jours après avoir reconnu l'indépendance de territoires séparatistes ukrainiens du Donbass, le président russe Vladimir Poutine, qui a affirmé vouloir les "défendre" contre une agression ukrainienne, a donné le signal des hostilités. "J'ai pris la décision d'une opération militaire spéciale", a annoncé M. Poutine dans une déclaration surprise à la télévision avant 6H00 du matin (03H00 GMT).

"Nous nous efforcerons d'arriver à une démilitarisation et une dénazification de l'Ukraine", a dit le maître du Kremlin, assis à un bureau en bois sombre. "Nous n'avons pas dans nos plans une occupation des territoires ukrainiens, nous ne comptons imposer rien par la force à personne", a-t-il assuré, appelant les militaires ukrainiens "à déposer les armes."

"Il a répété ses accusations infondées d'un "génocide" orchestré par l'Ukraine dans les territoires sécessionnistes pro-russes de l'est du pays, argué de l'appel à l'aide des séparatistes

annoncé dans la nuit et de la politique agressive de l'Otan à l'égard de la Russie et dont l'Ukraine serait l'outil.

Peu après, une série d'explosions étaient entendues à Kiev, Kramatorsk, ville de l'est qui sert de quartier-général à l'armée ukrainienne, à Kharkiv (est), deuxième ville du pays, et à Odessa (sud), sur la mer Noire. Les sirènes d'alerte aérienne retentissaient toutes les 15 minutes à Lviv, la ville de l'ouest où les Etats-Unis et plusieurs autres pays ont déplacé leurs ambassades, et à Odessa.

Le président ukrainien Volodymyr Zelensky "a donné l'ordre qu'un maximum de pertes soient infligées à l'agresseur", a indiqué le commandant en chef des forces armées ukrainiennes, le général Valery Zaloujni, assurant que l'armée "contraît avec dignité" les attaques ennemies.

Les gardes-frontières ukrainiens ont indiqué que des forces terrestres avaient pénétré en territoire ukrainien depuis la Russie et le Bélarus, faisant état de trois morts dans leurs rangs.

Dans le métro de Kiev, des dizaines d'habitants tentaient de se mettre à l'abri ou de quitter la ville, par train ou par route. "J'ai été réveillée par le bruit des bombes, j'ai fait des sacs et je me suis enfuie", a indiqué à l'AFP Maria Kachkoska, 29 ans, accroupie, en état de choc, dans le métro. Alors qu'il faisait encore nuit, le trafic était celui des heures de pointe. Des voitures

remplies de familles filaient vers l'extérieur de la ville, l'ouest ou à la campagne, au plus loin de la frontière russe, située à 400 km.

A Chougouyev, près de Kharkiv, une femme et son fils pleuraient un homme tué par un missile, l'une des premières victimes de cette attaque. "Je lui avais dit de partir", répétait inlassablement le fils, à côté des restes d'une vieille voiture Lada et du cratère laissé par le projectile tombé entre deux immeubles de cinq étages.

L'armée russe a cependant assuré viser les sites militaires ukrainiens avec des "armes de haute précision". Elle a affirmé avoir détruit des bases aériennes et la défense anti-aérienne ukrainienne, tandis que Kiev affirmait avoir abattu cinq avions et un hélicoptère russes.

L'ambassadeur de Russie à l'ONU, Vassily Nebenzia, a affirmé que son pays ciblait "la jungle au pouvoir à Kiev".

Dans une vidéo publiée sur Facebook, le président ukrainien a proclamé la loi martiale dans tout le pays. "Pas de panique", "nous allons vaincre", a-t-il affirmé.

L'Ukraine a annoncé la fermeture de son espace aérien pour l'aviation civile. Les vols ont été annulés depuis les aéroports des grandes villes du sud de la Russie, à proximité de l'Ukraine, et la Russie a fermé à la navigation la mer d'Azov, qui baigne l'Ukraine et la Russie.

L'attaque russe, après des

mois de tensions et d'efforts diplomatiques pour éviter une guerre, a déclenché un torrent de condamnations internationales. "Président Poutine, au nom de l'humanité, ramenez vos troupes en Russie!", a lancé le secrétaire général des Nations unies Antonio Guterres, visiblement éprouvé, lors d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité.

Le président américain Joe Biden a dénoncé une "attaque injustifiée" qui provoquera "des souffrances et pertes de vies humaines". "Le monde exigera des comptes à la Russie", a-t-il promis. Il s'est également entretenu tôt jeudi avec le président ukrainien, lui promettant son soutien.

Le président français Emmanuel Macron, président en exercice du Conseil de l'Union européenne, a appelé les Européens à l'"unité" et convoqué un conseil de sécurité à l'Ellysée. "Les dirigeants russes devront faire face à un isolement sans précédent", a prévenu Josep Borrell, chef de la diplomatie de l'UE.

Les Vingt-Sept, qui se retrouvent en sommet exceptionnel jeudi soir à Bruxelles, préparent un nouveau train de sanctions qui est le "plus sévère jamais mis en oeuvre", a-t-il ajouté. Le chef de l'Otan Jens Stoltenberg a condamné une

"attaque téméraire et non provoquée" par la Russie.

Une réunion d'urgence des ambassadeurs de l'Alliance Atlantique a été décidée. Beaucoup redoutent que la crise en Ukraine ne mène au plus grave conflit en Europe depuis 1945. Une intervention russe pourrait se traduire par "jusqu'à cinq millions de personnes supplémentaires déplacées", avait averti l'ambassadrice américaine à l'ONU, Linda Thomas-Greenfield.

Washington et ses alliés occidentaux avaient pris mardi de premières sanctions en réaction à la reconnaissance des séparatistes du Donbass soutenus par Moscou, que Kiev combat depuis huit ans, un conflit qui a déjà fait plus de 14.000 morts à ce jour.

Les marchés mondiaux ont immédiatement accusé le coup. Peu après le discours de Poutine, le pétrole dépassait les 100 dollars le baril, pour la première fois en plus de sept ans, et la Bourse de Hong Kong dévissait de plus de 3%.

Après une interruption, la bourse de Moscou a rouvert en chute de près de 14%.

Les Etats-Unis devaient déposer jeudi un projet de résolution sur la table du Conseil de sécurité de l'ONU condamnant la Russie pour sa "guerre" en Ukraine.

La Chine dit "suivre de près" la situation

Pékin a exhorté jeudi toutes les parties à la "retenue" après l'intervention militaire russe en Ukraine, se refusant toutefois de décrire l'attaque comme une "invasion" du pays d'Europe orientale. "La Chine suit de près les derniers développements", a indiqué Hua Chunying, une porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères. "Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de retenue pour éviter que la situation ne devienne hors de contrôle", a-t-elle souligné lors d'une conférence de presse régulière.

Le président russe Vladimir Poutine a annoncé jeudi une "opération militaire" en Ukraine, où de puissantes explosions ont retenti peu après dans plusieurs villes, dont la capitale Kiev.

La Chine est sur une ligne de crête diplomatique sur le dossier ukrainien. Elle ne souhaite pas s'opposer frontalement à la Russie, pays ami avec lequel elle partage certaines vues, comme une opposition à un élargissement de l'Otan. Mais Pékin ne souhaite pas non plus apparaître comme soutenant une invasion de l'Ukraine.

Interrogée, Hua Chunying a refusé de décrire l'opération militaire russe comme une "invasion" et de dire si la Chine était en contact ou non avec les dirigeants russes et ukrainiens. "La question ukrainienne a un contexte historique très complexe" qui "est le résultat de l'effet combiné de divers facteurs", a sobrement indiqué la porte-parole.

Ces dernières semaines, la Chine a reproché aux Etats-Unis et à ses alliés occidentaux d'exacerber les tensions autour de l'Ukraine. Dans ce contexte, l'ambassade de Chine en Ukraine a appelé jeudi ses citoyens à renforcer leur vigilance face aux "graves perturbations" dans le pays. Elle les appelle à rester chez eux dans la mesure du possible. A ceux qui décident de partir en voiture, elle leur conseille "d'accrocher clairement un drapeau chinois" sur le véhicule.

L'Europe lorgne sur les hydrocarbures du Golfe pour s'affranchir de Moscou

L'Europe lorgne sur le gaz et le pétrole du Golfe en quête d'alternatives aux hydrocarbures russes face à l'escalade militaire de Moscou contre l'Ukraine. Mais cette option n'a rien de simple, ni de certain, selon les experts.

Après l'annonce d'une "opération militaire" en Ukraine par le président russe Vladimir Poutine, le prix du baril a dépassé jeudi les 100 dollars pour la première fois en plus de sept ans.

Conséquence: l'Arabie saoudite, riche en pétrole, et l'émirat du Qatar, aux importantes réserves gazières, sont au cœur de l'attention de l'Union européenne (UE) dont le marché du gaz dépend à 40% des approvisionnements russes et est donc très vulnérable aux tensions entre la Russie et l'Ukraine. Et quelque 2,3 millions de barils de pétrole brut russe partent chaque jour vers l'Europe.

Proches des Etats-Unis et l'UE qui sont engagés dans un bras de fer diplomatique avec la Russie, Ryad et Doha "sont confrontés à une forte demande de leurs exportations" d'hydrocarbures, confirme à l'AFP Karen Young, directrice du programme sur l'économie et l'énergie au Middle East Institute, basé à Washington.

Or augmenter la production de pétrole et acheminer de nouvelles quantités de gaz naturel liquéfié (GNL) ne sont "pas si simples". Dans les deux pays, les investissements ne vont pas assez "vite", ni l'un ni l'autre n'étant ainsi "prêts" à devenir "un super-héros en cas d'effondrement du pétrole et du gaz russes vers l'Europe", explique la chercheuse. "Des négociations sont en cours" pour rediriger si besoin des livraisons de gaz prévues pour les mar-



chés asiatiques vers l'Europe, a déclaré à l'AFP un responsable qatari lors d'une rencontre avec le président américain Joe Biden fin janvier.

Certains grands importateurs de pétrole ont aussi appelé l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et ses alliés (OPEP+) à produire davantage --et plus rapidement-- d'or noir, faisant notamment pression sur l'Arabie saoudite. Mais, comme leurs voisins du Golfe, Ryad et Doha font preuve de prudence. Le Qatar a ainsi fait savoir n'avoir que peu de capacité de production supplémentaire de GNL et que la quantité de gaz pouvant être détournée des contrats existants était limitée.

Lors d'un sommet des exportateurs de gaz à Doha en début de semaine, les principaux producteurs, dont la Russie, ont déclaré ne pouvoir garantir ni les prix ni les approvisionnements.

Quant à l'Arabie saoudite, elle n'a fait preuve d'aucun signe d'intérêt pour augmenter sa production de pétrole alors qu'elle est un acteur clé de l'OPEP+, aux côtés de la Russie. "L'OPEP+ a jusqu'à présent indiqué son intention de respecter l'accord", assure à l'AFP Amena Bakr, du bureau d'analyse Energy Intelligence, faisant référence aux quotas de pro-

duction actuels des pays membres. Mais "la capacité de réserve de l'organisation s'érode rapidement", observe-t-elle.

Proches à la fois de Washington et Moscou, le Qatar et l'Arabie saoudite misent sur le parapluie militaire américain, tout en développant des relations économiques et politiques avec la Russie. "L'Arabie saoudite tient à garder la Russie comme partenaire au sein de l'OPEP+", souligne auprès de l'AFP Ben Cahill, chercheur au Center for Strategic and International Studies.

La crise actuelle donne par ailleurs aux pays producteurs de pétrole

et de gaz du Golfe l'opportunité de rappeler leur importance stratégique, au moment où les critiques fusent concernant l'impact de l'industrie des hydrocarbures sur l'environnement et le climat.

Le Qatar espère ainsi obtenir des contrats d'approvisionnement à long terme (jusqu'à 25 ans), ce que l'Europe refuse jusqu'à présent. Les pays du Golfe étant confrontés à leur "déclin" dans un contexte de "transition énergétique", "c'est peut-être l'occasion pour eux d'utiliser leur influence pour faire valoir leur importance dans l'économie mondiale", souligne Karen Young.

La Banque centrale de Russie intervient sur le marché des changes pour "stabiliser la situation"



L'a Banque centrale russe a annoncé jeudi commencer des "interventions" sur le marché des changes afin de "stabiliser la situation" après la chute du rouble, au moment où la Russie a lancé une opé-

ration militaire contre l'Ukraine. "Afin de stabiliser la situation sur le marché financier, la Banque de Russie a décidé de commencer des interventions sur le marché des changes", a annoncé la Banque centrale dans un

communiqué. Ces mesures sont également destinées à "fournir des liquidités supplémentaires au secteur bancaire" russe, menacé par les sanctions occidentales. "La Banque de Russie assurera le maintien de la stabilité financière et la continuité des opérations des institutions financières, en utilisant tous les outils nécessaires", a-t-elle encore indiqué, assurant avoir des "plans d'action clairs pour tout scénario".

La monnaie russe a temporairement chuté de 9% jeudi matin et a atteint un plus bas historique. A 06h42 (05H42 GMT), le rouble a touché un plus bas, à 90 roubles pour un dollar, une première dans son histoire, soit une baisse de 9,02% par rapport à la clôture de la veille. A 08H07 (07H07 GMT), le rouble perdait 5,40%.

Varsovie demande l'activation de l'article 4 du traité de l'Otan

L'e gouvernement polonais a annoncé jeudi avoir demandé à l'Otan d'activer l'article 4 du traité de l'Alliance qui prévoit des consultations en cas de menace à la sécurité de l'une des parties, à la suite de l'attaque russe contre l'Ukraine. "Il y a un instant, l'ambassadeur (polonais, ndr) à Bruxelles a soumis une telle demande au secrétaire général de l'Otan, avec un groupe d'alliés", a déclaré le porte-parole du gouvernement polonais Piotr Müller.

Le président polonais Andrzej Duda a convoqué jeudi matin une réunion avec le gouvernement, des commandants militaires et responsables de différents services publics de ce pays de l'Otan, voisin direct de l'Ukraine.

Les ambassadeurs des 30 pays membres de l'Otan devaient se réunir en urgence jeudi matin à Bruxelles, a annoncé un porte-parole de l'Alliance.

Le chef de l'Otan, Jens Stoltenberg, qui a condamné l'"attaque téméraire et non provoquée" de Moscou, devait tenir une conférence de presse vers 12H30 (11H30 GMT), selon la même source.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

FARD	FRONT POPULAIRE	SYMBOLE DU CALCIUM	ARTICLE INDEFINI	SOPHUM SANS-ABRI	EXPRIME L'INCRÉDULITÉ	PURIFIÉ	GRECQUE CHOUGH-OUTE	DAME DE COEUR
FEMME DE CHARGE								
QUESTION DE TEMPS				AMALGAMÉ BIEN EXCLUSIF		ALLUMINIUM		
IGNARE		POUSSE AU PÉCHÉ	LOUFOQUE PORTION DE COURBES					
GRECQUE				IVRE		FIN DE PARTIE RETIRER		
								APPEL AU SECOURS
PRISE DE BEC	EN ABO-NDANCE FIN DE VERBE			VILLE DE FRANCE GÉRER				
FORME D'AVOIR			MANQUÉE				AVERTI	
			À L'ENVERS: ÈRE			TRÈS COURT		
VILLE D'INDE	CIGARETTE ANTI-ANTI				COUP DE FELI	POULET		VENUE AU MONDE
RÉSERVE DE LIQUIDE	GRECQUE LE MÊME		EST TRADUIT EN ANGLAIS	EN COUPLE CALCIUM		À LA MODE LETTRES DE SIBÈRE		
TALENTS				ENRACINÉE				

Solution mots flechés d'hier

SATEUR	C	DE	REVERSO	H	AVANCE DE	F	POLE	COUZE	D	MAISON
POINTE	ONCE	E	ARGENT							
MAINE	UTILISE	E	TOI							
OR	EL	E	STASE							
IO	L	E	CRU	R						
BREAK	T	O	I	P						
FANS	I	SUCRE								
C	S	E	L	S	T	C				
ET	EXIGE	E	A	UR						
E	T	A	I	O	T	A				
US	A	E	G	E	R	I	E	S		
R	A	S	E	R	E	R	E			

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki

Elkandoussi Elmardi
Révision
Abdelmoumen Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki
Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue de F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130 / 64

Site web:
www.libe.ma

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

المغرب OJD MAROC
2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1- Chasseur hors-la-loi
- 2- Emanation – Opposés sur la rose – Réfléchi
- 3- Vite
- 4- Personnel – Douze mois – Possessif
- 5- Sous-vêtement – Belle-fille
- 6- Homme de métier
- 7- Qualificatif – La Terre
- 8- Ile de France – Forme d'être
- 9- Tranche d'histoire – Membrane voyante
- 10- Période - Membrane tapissant le fond de l'œil

VERTICALEMENT

- 1- Branche de la police scientifique
- 2- Petite voie
- 3- On y mesure la hauteur de la bête – Jaunisse
- 4- Lumière de cycliste
- 5- Préposition – Sans effets
- 6- Substantif – Garnie de carreaux
- 7- Bien venues – Démonstratif – Tout en bref
- 8- Prophète – Singe araignée
- 9- Existe – Montée
- 10- Cours d'eau – Grand serpent

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	T	O	N	I	T	R	U	A	N	T
2	R	U	E		A	I		M	U	E
3	I	R	R	E	S	O	L	U		N
4	B	A	V	E		T	E	S	L	A
5	A	L	I		P	E		E	O	N
6	L		S	P	A		P	E	U	T
7	I	L		O	V	E	E		A	S
8	S	E	O	U	L		S	A	N	
9	M		U		O	R	A	N	G	E
10	E	C	R	E	V	I	S	S	E	S

Grilles de sudoku

Facile

1		3		4				5
	2	7		1				6
		5		3		2		
		6		5		1		9
	3	2	1		9	6	4	
9	4		6		8			
		1	7		5			
7			9		4	6		
2			5			7		8

Moyen

		4			9	5	8	1
			4				5	
		8		3		4		2
	9			7				6
		6	3		1	2		
	1			4				5
1	7		2		9			
		9			8			
	8	5	9	1				2

Difficile

		2			3		9	
	7	8			9			
	3			1				4
				4			1	
		4		3		7		
	5			8				
5				7			4	
			2			9	3	
2		1				5		

Expert

	7			1		4		
	2				9			1
		5						2
				9				
2	8		7	5	3		1	4
					2			
	9						3	
6			4					8
		4		6				5

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

1	4	7	2	3	8	5	6	9
2	9	5	4	7	6	3	8	1
6	3	8	9	1	5	7	4	2
9	5	2	3	6	4	1	7	8
8	7	3	1	2	9	6	5	4
4	1	6	8	5	7	9	2	3
5	8	4	7	9	1	2	3	6
7	2	9	6	4	3	8	1	5
3	6	1	5	8	2	4	9	7

Moyen

7	1	9	8	3	4	2	6	5
6	8	3	5	2	1	7	9	4
2	4	5	9	7	6	3	8	1
3	5	1	6	8	9	4	2	7
8	9	2	4	5	7	1	3	6
4	7	6	2	1	3	8	5	9
9	6	8	1	4	2	5	7	3
1	2	7	3	9	5	6	4	8
5	3	4	7	6	8	9	1	2

Difficile

1	5	6	3	8	9	4	7	2
7	9	3	6	2	4	1	8	5
8	2	4	7	1	5	3	6	9
3	7	9	1	4	6	2	5	8
4	8	1	5	7	2	6	9	3
2	6	5	8	9	3	7	4	1
6	3	2	4	5	8	9	1	7
5	4	7	9	3	1	8	2	6
9	1	8	2	6	7	5	3	4

Expert

5	9	4	6	7	2	1	3	8
2	7	3	8	9	1	4	6	5
1	8	6	3	5	4	7	2	9
7	5	2	9	6	8	3	1	4
6	3	8	1	4	5	2	9	7
4	1	9	7	2	3	8	5	6
9	4	7	2	1	6	5	8	3
8	6	1	5	3	7	9	4	2
3	2	5	4	8	9	6	7	1

Economie

Soutenir les agriculteurs face à la sécheresse

Le dispositif de la MAMDA

La Mutuelle agricole marocaine d'assurances (MAMDA) a annoncé mercredi la mise en œuvre d'un dispositif spécifique pour accompagner et soutenir les agriculteurs face à la sécheresse de la campagne agricole 2021-2022.

"Suite aux Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la MAMDA réitère son engagement et sa mobilisation pour la campagne agricole 2021-2022 avec la mise en œuvre d'un dispositif spécifique permettant aux agriculteurs de faire face à la sécheresse axé autour de 4 mesures", indique la MAMDA dans un communiqué.

La première mesure du dispositif concerne le report des échéances de paiement des primes d'assurance agricoles dues au titre de 2021, fait savoir la MAMDA.

Ainsi, la Mutuelle agricole accordera aux agriculteurs impactés par la sécheresse des facilités de paiement afin de leur permettre d'aborder, avec plus de sérénité, la campagne agricole prochaine, note le communiqué.

La deuxième mesure porte sur l'accélération du processus d'indemnisation, relève la même source, qui souligne que compte tenu de la situation critique des agriculteurs et afin de pouvoir indemniser dans un délai optimal les agriculteurs des zones défavorables, la MAMDA a d'ores et déjà initié le processus d'expertise alors que ce processus n'est usuellement enclenché qu'au mois d'avril. Ceci permettra de raccourcir le délai d'indemnisation d'environ 3 mois.

Et de noter que le capital assuré représenté plus d'1 milliard de dirhams pour 1.000.000 d'hectares assurés au titre de la campagne agricole en cours.

Aussi, la MAMDA assurera la mise en paiement exceptionnelle de ristournes de mutualité au profit de ses agriculteurs sociétaires au cours du second trimestre 2022.

De même et afin de permettre aux agriculteurs de faire face à la sécheresse, la MAMDA mettra en œuvre un dispositif spécifique pour encourager et développer l'assurance multirisque climatique pour l'arboriculture fruitière.

Et de rappeler que ce produit couvre contre la grêle, gel, vents violents, chergui, excès d'eau et hautes températures.

La mise en œuvre rapide et efficiente du dispositif d'indemnisation est possible grâce à l'investissement régulier consenti par la MAMDA dans le monde agricole : développement du réseau de distribution dans le monde rural, accroissement du réseau d'expert (200 experts déployés par campagne), digitalisation des processus (rapport d'expertise, règlement à distance, ...) et investissement dans des systèmes d'informations dédiés (images satellitaires de données végétales, progiciel de souscription et d'indemnisation), conclut la même source.

Promotion de l'emploi

Séminaire à Marrakech sur les mécanismes du financement basé sur les résultats



L'Agence Millennium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco) a organisé, mercredi à Marrakech, un séminaire visant à promouvoir les outils et les mécanismes du financement basé sur les résultats (FBR) auprès des acteurs régionaux et locaux de la promotion de l'emploi au niveau de la région Marrakech-Safi.

L'organisation de ce séminaire s'inscrit dans le cadre de l'assistance technique apportée par l'Agence MCA-Morocco aux acteurs institutionnels clés du marché du travail, en particulier le ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences (MIEPEEC) et l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC), au titre du programme de coopération "Compact II", conclu entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement des Etats-Unis, représenté par

Millennium Challenge Corporation (MCC), indique MCA-Morocco dans un communiqué.

Ce séminaire vise à appuyer les efforts des acteurs institutionnels clés du marché du travail dans la régionalisation de la gestion des programmes de promotion de l'emploi s'appuyant sur le FBR, et ce à la lumière de la dynamisation de l'écosystème de l'emploi au Maroc, relève la même source, faisant savoir que cela contribuera à positionner le MIEPEEC et l'ANAPEC en tant qu'acteurs de référence du FBR, en plus d'être des acteurs stratégiques et opérationnels en matière d'accompagnement à l'emploi et à l'inclusion économique.

Dans ce sens, ce séminaire a permis d'initier les acteurs régionaux et locaux actifs dans la promotion de l'emploi aux principes fondamentaux du FBR, ainsi qu'aux outils et ressources qui ont été développés dans le cadre de

l'assistance technique susmentionnée, à savoir notamment le référentiel des résultats, le référentiel des prix, le référentiel des mécanismes de vérification, la cartographie des acteurs du secteur de la promotion de l'emploi et le guide FBR des régions.

Outre la sensibilisation aux bienfaits de l'adoption des outils et mécanismes FBR dans la conception et le déploiement des programmes d'emploi, ce séminaire a été consacré à la présentation du mode de fonctionnement, des paramètres clés de conception et des domaines d'application de ce mécanisme, en vue d'outiller les acteurs régionaux et locaux pour réussir l'intégration du mécanisme FBR dans leurs stratégies de promotion de l'emploi.

De manière générale, ce séminaire a servi également d'espace de réseautage, de partage d'expériences et de cas d'études et d'échange de connaissances entre les diffé-

rents acteurs engagés dans la promotion de l'emploi au Maroc et les experts internationalement reconnus du FBR.

Il est à signaler que l'Agence MCA-Morocco a mis en place, en partenariat avec le MIEPEEC et l'ANAPEC, un programme d'assistance technique d'un montant de 10 millions de dollars portant sur l'accompagnement des acteurs concernés dans l'amélioration de la gestion des programmes d'emploi en vigueur et le déploiement d'un programme d'emploi FBR pilote qui appuie 08 projets, sélectionnés à l'issue d'un processus concurrentiel.

Ce programme pilote a pour objectif la promotion de l'emploi inclusif des populations en difficulté d'insertion sur le marché du travail, en particulier les femmes, les personnes non-diplômées et les diplômés de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle en situation de chômage de longue durée.

Trésor

La Direction du Trésor et des finances extérieures (DTFE) a lancé, mercredi, une opération de placement des excédents de trésorerie d'un montant de 1,6 milliard de dirhams (MMDH).

Il s'agit d'un placement avec prise en pension sur une journée, souscrit au taux moyen pondéré de 1,22%, indique la DTFE dans un communiqué.

Bourse

La Bourse de Casablanca évoluait en nette baisse, jeudi dans les premiers échanges, l'indice de toutes les valeurs, le Masi cédant 1,08%, à 13.363,24 points (pts).

Peu après l'ouverture, le Morocco Stock Index (MSI 20), indice regroupant les 20 valeurs les plus liquides, abandonnait, pour sa part, 1,29%, à 1.080 pts.

Le Casablanca ESG 10, indice thématique qui calcule la performance des cours des entreprises socialement responsables, se repliait, quant à lui, de -0,65%, à 1.005,46 pts.

La veille à la clôture, le Masi avait perdu -0,09%, à 13.509,67 pts.

Comment s'explique la baisse actuelle du marché boursier ?

Après avoir frôlé la barre des 14.000 points, le 10 février courant (13.991,47 points), l'indice principal de la Bourse de Casablanca, le Masi, a inversé sa tendance positive observée depuis le 4^{ème} trimestre 2021, cédant 3,4% rien que sur les huit dernières séances. Depuis le début de l'année, l'indice affiche tout de même une hausse de 1,22%.

La descente du Masi s'est en effet accentuée la veille, en dévissant de 0,94% à 13.521,35 points, soit sa pire séance depuis le début de l'année. Lors de cette journée, le volume global des échanges s'est établi à près de 219,8 millions de dirhams (MDH), drainé notamment par Alliances (35,94 MDH), LafargeHolcim Maroc (31,64 MDH) et Attijariwafa bank (28,4 MDH).

Le MSI 20, l'indice représentatif des valeurs les plus liquides du marché casablançais, a abandonné, quant à lui, 1,03% à 1.095,32 points, réduisant ainsi ses performances YTD à 0,89%. Alors comment s'explique cette évolution?

Contacté par la MAP, le directeur exécutif de FL Markets (FLM), Farid Mezouar, explique la baisse actuelle de la Bourse de Casablanca par trois craintes des investisseurs. La première est re-

lative à "la sécheresse et à son impact sur la croissance économique et le moral des agents économiques".

Selon la Direction générale de la météorologie, le cumul moyen des précipitations enregistrées au niveau national du premier septembre 2021 au 31 janvier 2022 a atteint 38,8 millimètres, contre une normale climatologique de 106,8 mm calculée sur la même période entre 1981 et 2010, soit un déficit de 64%. Le déficit par rapport à la saison précédente 2020-2021 est de 53%.

Rappelons que face à cette situation alarmante, le gouvernement a mis en place, en exécution des Hautes Orientations Royales, un programme exceptionnel de 10 milliards de dirhams (MMDH) qui prévoit une série de mesures urgentes couvrant les différents axes du secteur agricole et ce, dans la perspective d'atténuer les lourds effets du retard des précipitations sur les agriculteurs et les éleveurs.

La deuxième est celle des craintes inflationnistes et des perspectives non rassurantes notamment au niveau des prix de l'énergie. Notons que d'après le Haut-commissariat au Plan (HCP), l'indice des prix à la consommation (IPC) a enregistré une hausse de 3,1% au cours du



mois de janvier 2022, comparé au même mois de l'année précédente, résultant de la progression de l'indice des produits alimentaires de 4,3% et de celui des produits non alimentaires de 2,3%.

Parallèlement, tous les produits énergétiques sont à la hausse suite aux tensions géopolitiques entre la Russie et l'Ukraine. A titre d'exemple, le prix du baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril avait terminé mardi en hausse de 1,52% à 96,84 dollars, alors qu'il avait atteint 99,50 dollars le baril en matinée. À New York, le baril de West Texas Intermediate (WTI) pour livraison en mars, a

clôturé en hausse de 1,40% à 92,35 dollars après avoir grimpé de 4,86% à 95,50 dollars.

En ce qui concerne la troisième crainte, elle est relative à un chiffre d'affaires au premier trimestre 2022, négativement impacté par Omicron et la fermeture de l'espace aérien.

Quid des perspectives?

"A FLM, pour le moment, nous sommes davantage sur une prise de bénéfices que sur un retournement de situation", a dit notre interlocuteur, précisant qu'au 17 février et avant l'accélération de la correction, le Masi affichait des gains de 21,9% en 2021-2022 et une performance de

53,1% depuis le 18 mars 2020.

Et d'ajouter que le niveau absolu bas des taux d'intérêt demeure un stimulant important des actions.

Au volet des résultats trimestriels, l'expert a relevé que si les réalisations de 2021 sont déjà intégrées dans les cours actuels, les regards peuvent être déjà tournés vers le chiffre d'affaires du premier trimestre 2022 avec la crainte légitime d'une contreperformance. "Surtout, désormais, il faudra aussi intégrer l'impact potentiel de la crise en Ukraine, notamment au niveau des prix de l'énergie et de la tension géopolitique mondiale", a-t-il fait noter.

La pertinence du NMD mise en avant à Rabat par un haut responsable britannique

L'envoyé spécial du Premier ministre britannique pour le commerce au Maroc, Dr. Andrew Murrison, a fait valoir, lors d'une visite dans le Royaume, la pertinence du Nouveau Modèle de Développement (NMD) et le processus d'écologisation des économies marocaine et britannique.

"Evidemment, ce qui nous intéresse, c'est le Nouveau Modèle de Développe-

ment (du Maroc) et l'écologisation de nos deux économies", a-t-il déclaré lors d'une réception organisée mercredi à l'ambassade de la Grande-Bretagne à Rabat.

A cet égard, M. Murrison a indiqué que "l'une des discussions que j'ai eues, et que je continuerai à avoir, est de voir ce que nous pouvons entreprendre dans les deux royaumes pour promouvoir nos économies vertes".

Il a précisé que sa visite a pour but d'approfondir le dialogue avec des responsables gouvernementaux, entre autres, pour atteindre les objectifs tracés dans les accords d'association qu'il avait signés, en 2019, avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Le responsable britannique a également tenu à saluer la tendance haussière des

échanges commerciaux entre les deux pays, ajoutant qu'"il y a encore beaucoup à faire" dans ce domaine.

Par ailleurs, M. Murrison a fait part de son enthousiasme quant aux perspectives prometteuses d'avenir entre les deux royaumes. "C'est un grand moment pour mener ce travail et je suis vraiment enthousiaste quant à ce que l'avenir nous réserve", a-t-il dit.



Lancement du programme Ciné-clubs Nouredine Saïl dans les établissements pénitentiaires

Le programme Ciné-clubs Nouredine Saïl dans les établissements pénitentiaires a été lancé, mercredi au Centre de réforme et de rééducation d'Ain Sebaâ à Casablanca, en vue de promouvoir la culture cinématographique parmi les pensionnaires à travers la formation dans les métiers du cinéma.

Ce programme qui vise aussi à promouvoir la culture cinématographique à travers la projection et le débat des films au sein des établissements pénitentiaires, s'inscrit dans le cadre de la diversification des programmes de qualification au profit des pensionnaires et des efforts visant à développer leurs connaissances et compétences à même de leur faciliter leur réinsertion.

A cet égard, le chef de la division de qualification et d'action éducative et sociale des détenus à la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR), Benaïssa Bennacer", a souligné que ce nouveau programme, élaboré par la Délégation en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, de la culture et de la Communication et l'Association des rencontres méditerranéennes du cinéma et des droits de l'Homme (ARMCDDH), vise à permettre aux pensionnaires des établis-

sements pénitentiaires d'acquérir des connaissances en matière d'industrie cinématographique et de promouvoir la culture du cinéma au sein de ces établissements.

Dans une déclaration à la presse, il a relevé que ce programme s'inscrit dans la continuité des programmes poursuivant cet objectif, rappelant que la DGAPR avait auparavant signé une convention de partenariat avec le Centre cinématographique marocain (CCM) et organisé des festivals culturels dans les établissements pénitentiaires.

Le choix de baptiser ce programme au nom de feu Nouredine Saïl émane de l'estime aux efforts déployés par le défunt pour promouvoir l'industrie cinématographique et la culture du 7ème art dans le Maroc en général et sa contribution au programme de la délégation visant à renforcer la culture cinématographique des pensionnaires à travers notamment les festivals culturels dédiés aux pensionnaires.

L'inauguration officielle de ce programme a été marquée par la signature de deux conventions de partenariat. La première, conclue par Mohamed Salah Tamek, délégué général à l'Administration pénitentiaire et à la réinsertion et Mohamed Mehdi Bensaid, ministre de la Jeunesse, de

la Culture et de la Communication, vise à équiper et soutenir le développement des clubs de cinéma dans 32 établissements pénitentiaires.

A cet égard, M. Bensaid a souligné que la culture est d'une importance capitale pour toutes les catégories de la société", y compris les pensionnaires des établissements pénitentiaires, mettant l'accent sur la nécessité d'introduire la culture dans les établissements pénitentiaires vu son rôle dans l'ouverture de perspectives nouvelles pour les pensionnaires.

Dans une déclaration à la presse, le membre du gouvernement a souligné que le ministère veille à soutenir et participer à ce programme important pour les pensionnaires, notant que son département œuvrera à entreprendre d'autres initiatives portant sur la réinsertion des pensionnaires.

La seconde convention signée par Mohamed Salah Tamek, délégué général à la DGAPR et Fadoua Maroub, présidente de l'Association des rencontres méditerranéennes du cinéma et des droits de l'Homme", vise à projeter des films cinématographiques dans les établissements pénitentiaires et à les débattre avec les détenus.

A cet égard, Mme Maroub a indiqué que qu'il s'agit de l'amorce d'un pro-

cessus de partenariat entre l'association et la DGAPR pour mettre en place une expérience modèle en matière d'animation de trois ciné-clubs, notant que cette expérience modèle vise à renforcer les capacités des pensionnaires et leur permettre de s'ouvrir sur le monde et les soutenir pour faciliter leur réinsertion.

Ces ciné-clubs sont destinés aux pensionnaires mineurs dans les établissements pénitentiaires d'Ait Melloul-Agadir,

Casablanca et Asilah, a-t-elle précisé. Cette cérémonie, qui s'est déroulée en présence notamment du ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, de la présidente du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Amina Bouayach et de plusieurs personnalités politiques et culturelles et d'acteurs des droits de l'Homme et d'enfant, a été marquée par la projection d'un court-métrage à l'honneur de feu Nour-Eddine Saïl et d'un documentaire sur la contribution cinématographique du défunt dans les établissements pénitentiaires.

En clôture de cette cérémonie, il a été procédé à la projection du film "Haut et fort" pour les pensionnaires du Centre de réforme et de rééducation d'Ain Sebaâ, en présence du réalisateur Nabil Ayouch et de l'équipe du film.

Vernissage de la 3^{ème} exposition collective des lauréats de l'INBA de Tétouan



La 3^{ème} édition de l'exposition collective des lauréats de l'Institut national des beaux arts (INBA) de Tétouan débute, le 12 mars prochain à la Gallery Kent de Tanger, sous le thème "Working Class 2nd Life, INBA Generation ≠ 3".

Cette exposition des artistes récemment diplômés de l'INBA sera abritée par la gallery Kent du 12 mars au 12 avril, et la salle d'exposition Cervantès du 25 mars au 25 avril, précisent les organisateurs dans un communiqué. L'INBA est représenté, lors de cet événement, par un groupe de jeunes artistes notamment issus de l'atelier de l'artiste Batoul S'Himi, où

se mêlent pratiques de l'installation, de la performance et du dessin. Cette exposition présente des artistes à un stade très particulier de leur développement: tout juste diplômés donc libérés de toute obligation et prêts pour une nouvelle vie ou plutôt un "Second life".

Elle invite ainsi le public à entrer dans l'intimité créatrice de jeunes espoirs, arrivés à un point de non-retour ou à la dernière escale avant de prendre définitivement l'embarcation de la vie d'artiste, avec ses jours heureux et ses épreuves qui font de tout artiste un "ouvrier" ou "artisan" de ses propres rêves et

engagements. Ces artistes développent des savoir-faire et des imaginaires empruntant autant à l'artisanat local qu'à l'industrie mondialisée ou encore aux mondes virtuels, mais la notion de "Working Class" pointe également la "communauté" des artistes, à travers ses liens de solidarité, et ses moyens de se fédérer pour mieux imaginer le futur, avec l'enjeu de continuer à représenter une force parmi les composantes de la société civile. Il s'agit d'Anas Guermouj, Aymane Errachidi, Aymane Araïfa, Basma Mansour, Insaf Slassi, Oumayma Abouzid Souali, Safae El Kadi et Zainab Belahbib.

Bouillon de culture

Cérémonie



L'Union marocain des cultures locales organise, ce samedi à 15h00 à l'hôtel, Hajar à Mohammédia, une cérémonie de signature de l'ouvrage « El Hassan Mokhtabir...parcours d'un agent d'autorité (D'un footballeur à l'organisation clandestine armée) », de son auteur El Mustapha El Idrissi.

Cette rencontre, modérée par Chafik Ezkari, verra la présence d'El Hassan Mokhtabir, du plasticien Abdellah Belabbas, ainsi que de Mohamed Khafifi, Abdellilah Rabhi, Abdelaziz Kokas et Hamid Mesbahi.

Parution

Le dernier essai historique de Zakya Daoud, "Du sang et de la mémoire. Vie et mort des musulmans d'Espagne", vient de paraître aux éditions "La Croisée des Chemins". Journaliste et écrivaine, Zakya Daoud fut rédactrice en chef de la revue *Lamalif* (de 1966 à 1988). Elle est auteure de nombreux essais sur l'histoire dont "La diaspora marocaine en Europe" et "Le Détroit de Gibraltar".

Débat

La Fondation Al Mada-Villa des arts de Rabat organise, le 2 mars à 18h00, une discussion/débat autour du thème "Médiations et droits culturels : quels jeux de rebond pour tenter de mieux faire culture ensemble?" avec Danielle Pailler, directrice de l'AUF Maghreb, chercheur-acteur en management culturel et docteur en sciences humaines et sociales.

Suite à la sortie du livre "Participation et médiation: nouveaux regards pour de nouveaux enjeux", Danielle Pailler propose une conférence participative pour interroger le rôle des différentes formes de médiation qui peuvent être mobilisées pour mieux faire culture commune.

Rencontre littéraire

L'Institut français de Casablanca organise, le 25 février à 19h30, une rencontre littéraire avec l'auteure Leïla Slimani, lauréate du prix Goncourt en 2016, pour échanger au sujet de la littérature et de l'écriture de son dernier roman "Regardez-nous danser".

Cette rencontre, qui sera également retransmise en direct sur la page Facebook de l'Institut français de Casablanca, sera suivie d'une séance de dédicace. "Regardez-nous danser" (Gallimard) est le deuxième volet de la saga familiale de Slimani "Le pays des autres". Pour plus de renseignements contacter l'adresse e-mail mediatheque-casablanca@if-maroc.com.

Tir mortel sur un tournage

Le mari de la victime "en colère" contre Alec Baldwin

L'époux de la cinéaste tuée par le tir d'un revolver sur le tournage du film "Rust" l'an dernier tient l'acteur Alec Baldwin pour responsable et s'est dit "très en colère" qu'il cherche à s'exonérer. Au moment du drame, le 21 octobre dans un ranch de Santa Fe (Nouveau-Mexique), Alec Baldwin manipulait un revolver tandis qu'il travaillait une scène avec la directrice de la photographie Hailyn Hutchins. On lui avait présenté l'arme comme étant inoffensive car elle était censée ne contenir que des balles factices mais le coup était parti, blessant mortellement la cinéaste de 42 ans.

Son époux, Matt Hutchins, a déclaré lors d'une interview à la chaîne NBC qu'il trouvait "absurde l'idée que la personne qui tient l'arme et la déclenche ne soit pas responsable". "Mais la sécurité concernant les armes n'était pas le seul problème sur ce tournage. Un certain nombre de critères en vigueur dans la

profession n'étaient pas appliqués et il y a de nombreux responsables" du décès, poursuit-il dans un extrait de cette interview, qui devait être intégralement diffusée jeudi.

Dans un entretien télévisé, Alec Baldwin avait déclaré ne se sentir ni coupable ni même "responsable" de la mort d'Hailyn Hutchins, assurant que c'est elle qui lui avait demandé de pointer vers elle son revolver et que le coup était parti sans qu'il ait pressé la détente. "J'ai le sentiment que quelqu'un est responsable pour ce qui s'est passé et je ne peux pas dire qui c'est, mais je sais que ce n'est pas moi", avait dit l'acteur, qui est aussi l'un des producteurs de "Rust".

Interrogé sur sa réaction en voyant cet entretien, Matt Hutchins a répondu qu'il s'était senti "très en colère". "J'étais tellement en colère de le voir parler de sa mort en public, de manière aussi détaillée, pour finir par rejeter toute responsa-

bilité alors qu'il venait de décrire comment il l'avait tuée", dit-il.

Sollicités par l'AFP, les avocats d'Alec Baldwin n'avaient pas encore réagi. La semaine dernière, l'époux et le fils d'Hailyn Hutchins ont porté plainte au civil contre l'acteur, mettant notamment en cause son "comportement dangereux". L'avocat de la famille avait aussi accusé les mesures d'économies décidées par l'acteur et les autres producteurs du western à petit budget d'avoir abouti à la mort d'Hailyn Hutchins.

Cette plainte s'ajoute à de nombreuses autres procédures civiles déjà engagées ces derniers mois par des membres de l'équipe du film. Une enquête criminelle est parallèlement toujours en cours.

Les policiers cherchent notamment à savoir comment des munitions réelles ont pu se trouver sur le tournage, ce qui est en théorie formellement interdit.

FULLOG SARL AU CONSTITUTION
Société A Responsabilité Limitée A Associé Unique au capital de 100 000,00 dhs
SIEGE SOCIAL : 41, Boulevard Zerkoutni 7ème Etage, N° 37- Casablanca
Au terme d'un acte sous seing privé, établi à Casablanca en date du 17/01/2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée A associé Unique dont les caractéristiques sont les suivantes :
- DENOMINATION : FULL-LOG SARL AU
- OBJET : ENTREPOSAGE ET PLATEFORME LOGISTIQUE
- SIEGE : 41, Boulevard Zerkoutni 7ème Etage, N° 37
- CAPITAL : 100 000,00 DHS
- DUREE : 99 ans
GERANTS :
- Monsieur Mohsin GUN-NOUNI, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN N° BE887382, Né le 07/09/1980, demeurant à 16 Rue Bab El Mandar Etage 1 Apt 1, Racine Casablanca, IMMATICULATION : la société a été immatriculée au greffe du tribunal de Commerce de Casablanca le 18/02/2022 sous le numéro 813564.
Pour avis, le gérant

N° 1392/PA

MEFTA H STATION SERVICE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100.000,00 DHS
SIEGE SOCIAL : 117 RUE IBNOU MOUNIR
RESIDENCE AZZARKA 1ER ETAGE N 2 MAARIF CASABLANCA
RC CASABLANCA

N°514921
CESSION DES PARTS
Suivant Procès Verbal de la Décision de l'Assemblée Générale date du 27 / 12/2021 il a été décidé ce qui suit :
- Approuve et ratifie la cession des parts sociales faite le 27 /12/2021 par Mr EL KHIOUAKH KHALID à Mr. LAHNIDA YOUSSEF et à Mr. LAHNIDA MILOUD.
- Changement de la forme juridique de la société de SARL d'associé unique à SARL
- Modification statutaire corrélatrice des articles 1, 6, & 7 et Mis à jour des statuts
Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 22 février 2022 sous le numéro 814020

N° 1393/PA

SOFIA GARAGE SERVICE
Siege social : 05 RUE DIXMUDE, 1ER ETAGE, APT 2, BENJIDIA CASABLANCA
Aux termes d'un acte S.S.P en date du 03 /02/2021 il a été établi les statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques sont :
Dénomination : SOFIA GARAGE SERVICE
Forme : SARLAU
Objet : 99 ans.
Capital : 100 000,00 dhs de (1000) parts sociales de 100,00 dh chacune réparties comme suit :
- Mr. ABDELALI IKKOUR Titulaire de la CIN° BE680806...1000 Parts
Année sociale : commence le 1er janvier au 31 décembre.
Gérance : Est nommé comme Gérant statutaire de la société «SOFIA GARAGE SERVICE» S.A.R.L.A.U : Mr. ABDELALI IKKOUR Titu-

laire de la CIN° BE680806 pour une durée illimitée RC N° : 533351 Casablanca. Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca, sous N° 813757. Le 21 /02/2022.

N° 1394/PA

SOCIETE SFA BATIMENT SARL
PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE LE 03/02/2022

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03/02/2022 : Les associés de la société «SFA BATIMENT » SARL ont décidé ce qui suit :

Première résolution : Modification de l'article 44 Conformément à l'article 43 des statuts de la société, l'assemblée générale a décidé la modification de l'article 44 qui devient comme suit : La société est valablement engagée pour tous les actes la concernant par la seule signature de Mr. TAIEB EL FECHTALI.

Deuxième résolution: Modification et mise à jour des statuts En conséquence de ces résolutions, l'article 44 concernant, deviennent comme suit :

● SIGNATURE SOCIALE : La société est valablement engagée pour tous les actes la concernant par la seule signature de Mr. TAIEB EL FECHTALI.
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca le 11/02/2022 sous N°812573, RC N°133681.

N° 1395/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE BENSLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 3/2022

Le 22/03/2022 à 10 h il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Directeur Provinciale de l'Equipement du Transport et de la Logistique de Benslimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Plan de campagne 2022 -

- Travaux de reprofilage en carobé à froid en section discontinue de la RP 3336 du PK 8+000 au PK 13+700, de la RP 3337 du PK 0+000 au PK 7+400 et de la RR 416 du PK 0+000 au PK 13+000.
- Et travaux de rechargement des accotements de la RP 3336 du PK 8+000 au PK 13+700, de la RP 3337 du PK 0+000 au PK 7+400 et de la RR 416 du PK 0+000 au PK 13+000.

-Province de Benslimane -

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la DPETL de BENSLIMANE, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat et à partir de l'adresse électronique suivante www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (22.000,00) Vingt deux mille dirhams.

L'estimation des couts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (1.479.312,00) Un million quatre cent soixante-dix-neuf mille trois cent douze dirhams TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Mr le DPETL de Benslimane .
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation :

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.
- Pour les entreprises installées au Maroc et conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau n°3289-17 du 4/12/2017 publié au B.O en date du 18/01/2018.

il est exigé la production de la copie légalisée du certificat de qualification et classification des entreprises : - Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont:

Secteur	qualification	classe
B	B5& B9	4

N°1389/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE BENSLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 4/2022

Le 22/03/2022 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Equipement du Transport et de la Logistique de Benslimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour objet :

Plan de campagne 2022 : Fourniture des panneaux de signalisation verticale et fourniture et pose des garde-corps S7 pour le réseau Routier relevant de la D.P.E.T.L de Benslimane.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la DPETL de BENSLIMANE, il peut également être télécharger à partir du portail des marchés Publics et à partir de l'adresse électronique suivante www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (4.000,00) Quatre mille dirhams.

L'estimation des couts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (295 644,00) Deux cent quatre-vingt-quinze mille six cent quarante quatre dirhams TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- * soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- * Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Mr le DPETL de Benslimane .
- * soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- * Soit les déposer par voie électronique .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation :

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.
- Pour les entreprises installées au Maroc et conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Equipement, du Transport et de la Logistique n°14-1395 du 23/06/2014 qui abroge et remplace le tableau annexé au décret n°223-94-2 publié en date du 16/06/1994.

il est exigé la production de la copie légalisée du certificat de qualification et classification des entreprises : - Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont:

Secteur	qualification	classe
X	X-2	3

N°1390/PA

المملكة المغربية
وزارة السياحة و الصناعة التقليدية
و الاقتصاد الاجتماعي و التضامني
غرفة الصناعة التقليدية لجهة الشرق

إعلان


عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة
مساعد تقني من الدرجة الثانية السلم 7 برسم سنة 2022

بناء على قرار رئيس غرفة الصناعة التقليدية لجهة الشرق عدد 1089 بتاريخ 23 فبراير 2022 تنظم غرفة الصناعة التقليدية لجهة الشرق امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد تقني الدرجة الثانية السلم 7 و ذلك يوم السبت 19 مارس 2022 على الساعة 9 صباحا بمقر غرفة الصناعة التقليدية لجهة الشرق الكائن بشارع الموحدين بوجدة.


يفتح هذا الامتحان في وجه مستخدمي غرفة الصناعة التقليدية لجهة الشرق المرتبين في درجة مساعد تقني الدرجة الثالثة السلم 6 المتوفرين على 6 سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في نفس السلم .


يحدد عدد المناصب الممتحن بشأنها برسم سنة 2022 في منصب واحد. على الراغبين في اجتياز هذا الامتحان ان يضعوا طلبات ترشيحهم بمكتب الضبط بمقر الغرفة بوجدة و ذلك قبل تاريخ 2022/03/17 و هو آخر أجل لقبول الطلبات.

N°1391/PA



Ministère de l'Économie et des Finances
Direction des Domaines de l'Etat





الجمهورية المغربية
وزارة الاقتصاد والتنمية
مديرية أملاك الدولة
+٠٤٠٧٠١١٤٠٠٠٠٠٠٠٠

Avis d'Appel d'Offres de Prix
Relatif à la vente des vieux papiers
émanants des Administrations
Publiques

Le Directeur des Domaines de l'Etat recevra, jusqu'au **jeudi 10 mars 2022** à 16H30, les offres de prix pour la vente des vieux papiers émanant des Administrations Publiques.

La commission d'ouverture des plis et de jugement des offres se réunira le **vendredi 11 mars 2022 à 10 Heures**, au siège de la Direction des Domaines de l'Etat, sis à Rabat - Nouveau Quartier Administratif, Agdal, Rabat-Instituts.

Pour de plus amples renseignements et retirer le cahier des charges, s'adresser à la Direction des Domaines de l'Etat à l'adresse précitée (5^{ème} étage, Bureau n° 512, (Tél: 05 37-27-73-68) ou à la Direction Régionale des Domaines de l'Etat à Rabat (Tél: 05 37-72-87-01).

Direction des Domaines de l'Etat B.P 6401 Haut Agdal Quartier Administratif, Rabat.
Tel : 05 37.27.72.00 à 14 Fax : 05 37.77.92.82 e-mail : domaines@domaines.gov.ma

N°1387/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Préscolaire & des Sports

Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région de Marrakech - Safi

AVIS DE CONSULTATION

Pour passation d'une convention relative aux prestations d'hébergement et de restauration destinées aux participants aux différentes activités y compris la formation continue, organisées par l'AREF - MARRAKECH-SAFI

Le Directeur de l'académie d'Education et Formation de la région Marrakech-Safi, sise à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech, informe qu'il sera procédé le **10/03/2022** à 10h00, dans la salle de réunion du service du achats et marchés de l'AREF MS, à l'ouverture des plis relatifs aux prestations d'hébergement et de restauration destinées aux participants aux différentes activités y compris la formation continue, organisées par l'AREF - MARRAKECH-SAFI.

Le dossier de la consultation peut être retiré auprès du service des achats et marchés de l'AREF MS, jusqu'à la veille de la date d'ouverture des plis à 16H00.

La date limite de dépôt des plis de la consultation est le 10/03/2022 à 10h00.

Prière de joindre une copie du registre de commerce au dossier de la consultation.

N°1384/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Préscolaire & des Sports

Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région de Marrakech - Safi

AVIS DE CONSULTATION

Pour passation d'une convention relative aux prestations de restauration et de réception destinées à la formation continue, organisées par l'AREF - MARRAKECH -SAFI

Le Directeur de l'académie d'Education et Formation de la région Marrakech-Safi, sise à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech, informe qu'il sera procédé le **10/03/2022** à 10h00, dans la salle de réunion du service du achats et marchés de l'AREF MS, à l'ouverture des plis relatifs aux prestations de restauration et de réception destinées à la formation continue, organisées par l'AREF - MARRAKECH -SAFI.

Le dossier de la consultation peut être retiré auprès du service des achats et marchés de l'AREF MS, jusqu'à la veille de la date d'ouverture des plis à 16H00.

La date limite de dépôt des plis de la consultation est le 10/03/2022 à 10h00.

Prière de joindre une copie du registre de commerce au dossier de la consultation.

N°1385/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Préscolaire & des Sports

L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION MARRAKECH -SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 06/AREF/2022

Le **21/03/2022 à 10H:00**, il sera procédé dans la salle de réunion du service des achats et des marchés de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Marrakech Safi, sise à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour **La sécurité, la surveillance et le gardiennage dans le siège de l'Académie Régionale de Marrakech -Safi et ses annexes en lot unique.**

Objet	Caution provisoire	Cout estimatif du maître d'ouvrage TTC
La sécurité, la surveillance et le gardiennage dans le siège de l'Académie Régionale de Marrakech - Safi et ses annexes en lot unique	20 000,00 DHS (vingt mille dirhams)	1 252 368,00 DHS (Un million deux cent cinquante-deux mille trois cent soixante-huit dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés de l'académie sise à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du Service des marchés et des achats sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20 - 14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N°1388/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Préscolaire & des Sports

Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région de Marrakech - Safi

AVIS DE CONSULTATION

Pour passation d'une convention relative aux prestations de restauration et de réception destinées aux participants aux différentes activités organisées par l'AREF - MARRAKECH -SAFI

Le Directeur de l'académie d'Education et Formation de la région Marrakech-Safi, sise à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech, informe qu'il sera procédé le **10/03/2022** à 10h00, dans la salle de réunion du service du achats et marchés de l'AREF MS, à l'ouverture des plis relatifs aux prestations de restauration et de réception destinées aux participants aux différentes activités organisées par l'AREF - MARRAKECH -SAFI.

Le dossier de la consultation peut être retiré auprès du service des achats et marchés de l'AREF MS, jusqu'à la veille de la date d'ouverture des plis à 16H00.

La date limite de dépôt des plis de la consultation est le 10/03/2022 à 10h00.

Prière de joindre une copie du registre de commerce au dossier de la consultation.

N°1386/PA

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONALE DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE (ONEE)
BRANCHE EAU
Direction
Approvisionnement
et Marchés
Avis d'Appel d'offres
Ouvert
N° : 5/DAM/S/2022
à lot unique
Séance Publique
La Direction Approvision-
nement et Marchés de
l'ONEE-Branche Eau, sise
à Rabat lance le présent
appel d'offres qui concerne
: ACCOMPAGNEMENT

D'ACCREDITATION ET
DE CERTIFICATION DES
LABORATOIRES DE
L'ONEE- BRANCHE EAU
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règle-
ment de la consultation.
L'estimation du coût des
prestations s'élève à :
355.320,00 DH TTC.
Le montant du cautionnement
provisoire est fixé à :
3.600,00 MAD
Le dossier d'appel d'offres
est téléchargeable sur le
portail marocain des mar-
chés publics à l'adresse :
<https://www.marchespu->


[blics.gov.ma/](https://www.marchespu-).
Le dossier de consultation
peut être retiré à l'adresse
suivante :
Bureau des marchés
(DAM), Immeuble G, Ave-
nue Mohamed Belhassan
El Ouazzani - Rabat -
Maroc,
Tel : (+212) 0537 66 73 05
/06, Fax : (+212) 0537 66 75
13
Le dossier d'appel d'offres
est remis gratuitement aux
candidats.
Les plis des concurrents,
établis et présentés confor-
mément aux prescriptions du
règlement de la consul-

tation, doivent être :
- Soit déposé contre récé-
pissé au Bureau des mar-
chés (DAM) à l'adresse :
Immeuble G avant la date
et l'heure fixées pour la
séance d'ouverture des
plis.
- Soit envoyé par courrier
recommandé avec accusé
de réception au Bureau des
marchés (DAM) à l'adresse
: Immeuble G avant la date
et l'heure fixées pour la
séance d'ouverture des
plis.
- Soit remis au président
de la commission d'appel
d'offres en début de la

séance publique d'ouver-
ture des plis.
L'ouverture publique des
plis aura lieu le Mardi 22
Mars 2022 à 10:30 (heure
locale) au Salle d'ouverture
de l'Immeuble G à
l'adresse : Avenue Moha-
med Belhassan El Ouaz-
zani - Rabat. L'ouverture
des enveloppes sera fait en
un seul temps.
Pour toute demande
d'éclaircissement, rensei-
gnement ou réclamation
concernant le présent
appel d'offres ou les docu-
ments y afférents, prière de
contacter l'entité d'achat

Division Achats Indus-
triels Spécifiques et de
Support de la Direction
Approvisionnement et
Marchés à l'adresse : Ave-
nue Mohamed Belhassan
El Ouazzani - CP 10220 -
Rabat - Fax : (+212) 05 37
66 72 20.
Le règlement des achats de
l'ONEE et les cahiers géné-
raux sont consultables et
téléchargeables à partir du
site internet des achats de
l'ONEE-Branche Eau à
l'adresse : <http://www.onep.ma> (Espace entre-
prise - rubrique Achats)
N° 1396/PC

ROYAUME DU MAROC



**MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE ET DE L'EAU**

**SERVICE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA
LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE RHAMNA**

**Objet : TRAVAUX DE REALISATION DES FORAGES DANS LA PROVINCE DE
RHAMNA -TRANCHE N°1-**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 05/2022
OUVERTURE DES PLS LE 29/03/2022**

Le 29/03/2022 à 10h 30 (dix Heures et demi), Il sera procédé, dans la salle de réunion du Service de l'Équipement, du Transport, de La Logistique et de l'Eau de Rhamna (Benguerir) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**TRAVAUX DE REALISATION DES FORAGES DANS LA PROVINCE DE RHAMNA
-TRANCHE N°1-**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables du bureau des marchés du Service de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Rhamna. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés Publics sur l'adresse électronique suivante www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **32 000.00 Dh (Trente-deux mille dirhams)**. L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **2 139 000,00 Dh (Deux Millions Cent trente-neuf Mille Dirhams TTC)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- > Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés du SETLE ;
- > Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du SETLE ;
- > Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- > Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain de marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du Règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

Pour les concurrents installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSE
H	H.3	2


Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents sont tenus de fournir les pièces suivantes :

- a Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.
- b Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original, délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les maîtres d'ouvrages qui en ont éventuellement bénéficié. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

N°1397/PA

ROYAUME DU MAROC



**MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE ET DE L'EAU**

**SERVICE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA
LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE RHAMNA**

**Objet : TRAVAUX DE REALISATION DES FORAGES DANS LA PROVINCE DE
RHAMNA -TRANCHE N°2-**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 06/2022
OUVERTURE DES PLS LE 29/03/2022**

Le 29/03/2022 à 11h 30 (onze Heures et demi), Il sera procédé, dans la salle de réunion du Service de l'Équipement, du Transport, de La Logistique et de l'Eau de Rhamna (Benguerir) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**TRAVAUX DE REALISATION DES FORAGES DANS LA PROVINCE DE RHAMNA
-TRANCHE N°2-**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables du bureau des marchés du Service de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Rhamna. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés Publics sur l'adresse électronique suivante www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **48 000.00 Dh (Quarante-huit mille dirhams)**. L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **3 185 256,00 Dh (Trois Millions Cent quatre-vingt-cinq Mille deux cent cinquante-six Dirhams TTC)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- > Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés du SETLE ;
- > Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du SETLE ;
- > Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- > Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain de marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du Règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

Pour les concurrents installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSE
H	H.3	2

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents sont tenus de fournir les pièces suivantes :

- a Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.
- b Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original, délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les maîtres d'ouvrages qui en ont éventuellement bénéficié. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

N°1398/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Santé
Région Souss Massa
Délégation d'Agadir Ida
Outanane Centre
Hospitalier Régional
D'AGADIR
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° 01/2022
(Réservé aux petites
et moyennes entreprises
nationales)
(Séance publique)

Le 24/03/2022 à 10 heures, il sera procédé dans la salle des réunions du centre hospitalier régional d'Agadir, sis Route de Marrakech 80000 AGADIR, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif à : Achat des films et des consommables de radiologie pour le centre hospitalier régional d'Agadir. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du centre hospitalier régional sis Route de Marrakech 80000 AGADIR, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme: 30 000,00 (Trente mille) dirhams
L'estimation des coûts des fournitures établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 335 960,00 DH TTC (Un Million Trois Cent Trente Cinq Mille Neuf Cent Soixante Dirhams TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du centre hospitalier régional d'Agadir.

- Soit déposer électroniquement au portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

- Soit l'envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marchés du Centre Hospitalier Régional Agadir, sis Route de Marrakech 80000 Agadir, avant le 23/03/2022 à 10 heures du matin.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 1399/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
CERCLE DE TAZA
CAÏDAT DE ZRARDA
COMMUNE DE
ZRARDA
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
SUR OFFRE DE PRIX
N° 01/2022

Le LUNDI 21 MARS 2022 à 10H00 , il sera procédé, dans le bureau de Mr le Président de la Commune de Zrarda - Province de Taza-, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre de prix pour : branchement au réseau électrique de la station de pompage au douar Echaara à la commune Zrarda

Le dossier de 'appel d'offre peut être retiré du service technique de la Commune de Zrarda, Province de Taza, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).

Le cout estimatif de l'administration, pour l'exécution des travaux à réaliser est de quatre vingt mille dirhams (80000,00 dhs)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000,00 Dirhams (Vingt mille dirhams, 00 ctms)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 30 du décret 2-12-349 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune de Zrarda

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- soit les remettre au président du jury de l'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- déposés, par courrier électronique, au nom du président de la Commune de Zrarda

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du Règlement de Consultation.

N° 1400/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE NOUACEUR
COMMUNE
BOUSKOURA
DIRECTION
DES SERVICES
DIVISION DES TRAVAUX
COMMUNAUX
N°.....CB/D.T.C
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 01/2022/CB/DTC

Le 24 Mars 2022 à 11h sera procédé, dans les bureaux du président de la commune de Bouskoura à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour les travaux de construction d'un stade sportif sis à La Commune Bouskoura province Nouaceur. Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré service marche de la Commune de Bouskoura, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est 17 332 000,00 dhs HT (Dix-sept Millions trois cent trente-deux mille dirhams) Hors Taxe

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Règlement des Marchés publics.

Les architectes peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune de Bouskoura.

- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit le dépôt par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation architecturale .

N° 1401/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Territoriale et des Eaux et Forêts

Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°06/2022

(RÉSERVÉ AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES)

Le Mardi 22 Mars 2022 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour objet : Travaux d'entretien des plantations arboricole dans la zone d'action de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal.

- Lot n°1 : Travaux d'entretien des plantations d'amandier sur une superficie de 300 ha au niveau des communes territoriales d'Ait Oumdis et d'Ait Tamliil, Province d'Azilal.

- Lot n°2 : Travaux d'entretien des plantations d'amandier sur une superficie de 250 ha au niveau des communes territoriales de Tanant et d'Ait Taguella, Province d'Azilal.

- Lot n°3 : Travaux d'entretien des plantations d'amandier sur une superficie de 200 ha au niveau de la commune territoriale de Tilouguite, Province d'Azilal.

- Lot n°4 : Travaux d'entretien des plantations d'amandier sur une superficie de 300 ha au niveau de la commune territoriale d'Ait Mazigh, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal, et il peut être également téléchargé à partir du Portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
- Lot n° 1 : Quatorze mille dirhams (14 000,00 dhs)
- Lot n° 2 : Douze mille dirhams (12 000,00 dhs)
- Lot n° 3 : Dix mille di-

rhams (10 000,00 dhs)
- Lot n° 4 : Quatorze mille dirhams (14 000,00 dhs)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Lot n° 1 : Sept cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingts dirhams (776 880,00 dhs)

- Lot n° 2 : Six cent quarante-sept mille quatre cents dirhams (647 400,00 dhs)

- Lot n° 3 : Cinq cent dix-sept mille neuf cent vingt dirhams (517 920,00 dhs)

- Lot n° 4 : Sept cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingts dirhams (776 880,00 dhs)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal;

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

• Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés Publics.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 1402/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Territoriale et des Eaux et Forêts

Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°07/2022

(RÉSERVÉ AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES)

Le Mardi 22 Mars 2022 à 12 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour objet : Travaux d'entretien des plantations arboricole dans la zone d'action de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal.

- Lot n°1 : Travaux d'entretien des plantations d'amandier sur une superficie de 300 ha au niveau des communes territoriales de Tifni, de Sidi Boukhlef et d'Ait Bououlli, Province d'Azilal .

- Lot n°2 : Travaux d'entretien des plantations d'amandier sur une superficie de 300 ha au niveau des communes territoriales de Tabarouchte et d'Anergui, Province d'Azilal .

- Lot n°3 : Travaux d'entretien des plantations d'amandier sur une superficie de 250 ha au niveau des communes territoriales de Tabarouchte et d'Anergui, Province d'Azilal .

- Lot n°4 : Travaux d'entretien des plantations d'amandier sur une superficie de 200 ha au niveau de la commune territoriale de Tilouguite, Province d'Azilal .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal, et il peut être également téléchargé à partir du Portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal, et il peut être également téléchargé à partir du Portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- Lot n° 1 : Quatorze mille dirhams (14 000,00 dhs)

- Lot n° 2 : Quatorze mille dirhams (14 000,00 dhs)

- Lot n° 3 : Douze mille dirhams (12 000,00 dhs)

- Lot n° 4 : Dix mille dirhams (10 000,00 dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Lot n° 1 : Sept Cent Soixante-Seize Mille Huit Cent Quatre-Vingts Dirhams (776 880,00 dhs)

- Lot n° 2 : Sept Cent Quarante-Sept Mille Quatre Cents Dirhams (647 400,00 dhs)

- Lot n° 3 : Cinq Cent Dix-Sept Mille Neuf Cent Vingt Dirhams (517 920,00 dhs)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal ;

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

• Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés Publics.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 1403/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Territoriale et des Eaux et Forêts

Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°08/2022

(RÉSERVÉ AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES)

Le Mardi 22 Mars 2022 à 14 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour objet : Travaux d'entretien des plantations arboricole dans la zone d'action de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal.

- Lot n°1 : Travaux d'entretien des plantations d'amandier et de caroubier sur une superficie de 200

ha au niveau de la commune territoriale de Tanant, Province d'Azilal.

- Lot n°2 : Travaux d'entretien des plantations d'olivier et de caroubier sur une superficie de 270 ha au niveau des communes territoriales de Tisqui et de Taouenza, Province d'Azilal.

- Lot n°3 : Travaux d'entretien des plantations d'olivier et de caroubier sur une superficie de 345 ha au niveau des communes territoriales de Moulay Issa Ben Dris et d'Ait Mazigh, Province d'Azilal.

- Lot n°4 : Travaux d'entretien des plantations d'olivier et de caroubier sur une superficie de 270 ha au niveau de la commune territoriale d'Ait Mazigh, Province d'Azilal.

- Lot n°5 : Travaux d'entretien des plantations d'olivier sur une superficie de 300 ha au niveau de la commune territoriale d'Anzou, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal, et il peut être également téléchargé à partir du Portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- Lot n° 1 : Cinq mille Dirhams (5 000,00 dhs)

- Lot n° 2 : Sept mille dirhams (7 000,00 dhs)

- Lot n° 3 : Neuf mille dirhams (9 000,00 dhs)

- Lot n° 4 : Sept mille dirhams (7 000,00 dhs)

- Lot n° 5 : Sept mille dirhams (7 000,00 dhs)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Lot n° 1 : Trois cent neuf mille six cent Dirhams (309 600,00 dhs)

- Lot n° 2 : Quatre cent dix-sept mille neuf cent soixante Dirhams (417 960,00 dhs)

- Lot n° 3 : Cinq cent trente-quatre mille soixante Dirhams (534 060,00 dhs)

- Lot n° 4 : Quatre cent dix-sept mille neuf cent soixante Dirhams (417 960,00 dhs)

- Lot n° 5 : Quatre cent soixante-quatre mille quatre cent Dirhams (464 400,00 dhs)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal;

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

• Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés Publics.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N° 1404/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts
et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Salé-Zemmour-Zaers.
Direction Provinciale des Eaux et Forêts
et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat
Avis d'appel d'offres ouvert n°:

01/2022/DPEFLCD-Rt
Le 21/03/2022 à 10H00, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 avenue Mohamed VI, Dar Essalam Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour Travaux d'entretien des tranchées pare-feu sur 10 Km dans les forêts relevant du Centre de Conservation et de Développement des Ressources Forestières de Rabat-Témara, Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante: www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt mille (20 000,00) dirhams.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cinq cent soixante-sept mille sept cents dirhams zéro centime (567.700,00)Dhs TTC.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'Ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat;
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précitée ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;
• Soit les déposer par voie électronique.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 1405/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Salé-Zemmour-Zaers.
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat
Avis d'appel d'offres ouvert n°:

04/2022/DPEFLCD-Rt
Le 22/03/2022 à 10H00, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 avenue Mohamed VI, Dar Essalam Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour Travaux d'aménagements cynégétiques dans la réserve de chasse Royale d'Ain Sferjla.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : vingt mille (20 000,00) dirhams.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre vingt-huit dirhams zéro centime (198.288,00)Dhs TTC.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'Ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat ;
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précitée ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;
• Soit les déposer par voie électronique.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 1406/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Salé-Zemmour-Zaers.
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat
Avis d'appel d'offres ouvert n°:

de Rabat-Salé-Zemmour-Zaers.
Direction Provinciale des Eaux et Forêts
et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat
Avis d'appel d'offres ouvert n°: 02/2022/DPEFLCD-Rbt

Le 21/03/2022 à 11H00, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour Travaux d'entretien des tranchées pare-feu sur 10 Km dans les forêts relevant du Centre de Conservation et de Développement des Ressources Forestières de Rabat-Témara, Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : cinq mille (5 000,00) dirhams.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de trente-quatre mille huit cents dirhams zéro centimes (34.800,00)Dhs TTC.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'Ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat;
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précitée ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;
• Soit les déposer par voie électronique.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 1407/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Salé-Zemmour-Zaers.
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat
Avis d'appel d'offres ouvert n°:

04/2022/DPEFLCD-Rt
Le 22/03/2022 à 10H00, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour Travaux d'aménagements cynégétiques dans la réserve de chasse Royale d'Ain Sferjla.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : vingt mille (20 000,00) dirhams.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre vingt-huit dirhams zéro centime (198.288,00)Dhs TTC.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'Ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat ;
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précitée ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;
• Soit les déposer par voie électronique.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 1408/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Salé-Zemmour-Zaers.
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat
Avis d'appel d'offres ouvert n°:

Lutte Contre la Désertification de Rabat
Avis d'appel d'offres ouvert n°:

04/2022/DPEFLCD-Rt
Le 22/03/2022 à 10H00, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 avenue Mohamed VI, Dar Essalam Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour Travaux d'aménagements cynégétiques dans la réserve de chasse Royale d'Ain Sferjla.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : vingt mille (20 000,00) dirhams.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre vingt-huit dirhams zéro centime (198.288,00)Dhs TTC.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'Ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat ;
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précitée ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;
• Soit les déposer par voie électronique.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 1409/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Salé-Zemmour-Zaers.
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat
Avis d'appel d'offres ouvert n°:

06/2022/DPEFLCD-Rbt
Le 22/03/2022 à 11H00, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour Travaux de sylviculture au niveau des Forêts de Maamora et Shoul, sur une superficie de 450 ha, relevant de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat.
Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré au Bureau d'ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat;
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précitée ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;
• Soit les déposer par voie électronique.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
N° 1410/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Salé-Zemmour-Zaers.
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat
Avis d'appel d'offres ouvert n°:

et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour la fourniture de la main d'œuvre pour la surveillance et la lutte contre les incendies des forêts relevant de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quarante-vingt mille (80 000,00) dirhams.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de un million deux mille cinq cent quarante-sept dirhams quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre vingt-huit dirhams zéro centime (1.002.547,80)Dh TTC.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'Ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat ;
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précitée ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;
• Soit les déposer par voie électronique.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 1410/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Salé-Zemmour-Zaers.
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat
Avis d'appel d'offres ouvert n°:

06/2022/DPEFLCD-Rbt
Le 22/03/2022 à 11H00, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour Travaux de sylviculture au niveau des Forêts de Maamora et Shoul, sur une superficie de 450 ha, relevant de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat.
Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré au Bureau d'ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : cinq mille (5 000,00) dirhams.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de cinquante-sept mille six cents dirhams zéro centimes (57.600,00)Dhs TTC.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'Ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat;
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précitée ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;
• Soit les déposer par voie électronique.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 1410/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Salé-Zemmour-Zaers.
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat
Avis d'appel d'offres ouvert n°:

06/2022/DPEFLCD-Rbt
Le 22/03/2022 à 11H00, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour Travaux de sylviculture au niveau des Forêts de Maamora et Shoul, sur une superficie de 450 ha, relevant de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat.
Le dossier d'appel d'offres

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL HAJEB
CERCLE AGOURAI
CAIDAT SEBT JAHJOUH
COMMUNE RAS IJERRI

AVIS D'ORGANISATIONS DES EXAMENS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

A LA COMMUNE RAS IJERRI
AU TITRE D L'ANNEE 2022

La commune Ras Ijerri organise à son siège des examens d'aptitude professionnelle au profit de ses fonctionnaires selon le tableau suivant :

Grade	Conditions de participation aux examens	Nombre de postes	Date d'examen	Date de limite de dépôt des demandes
Adjoint technique 2 ^{ème} grade	Six années d'ancienneté au grade Adjoint technique 3 ^{ème} grade	1	28/03/2022 à 10h	24/03/2022
Technicien 1 ^{er} grade	Six années d'ancienneté au grade technicien de 2 ^{ème} grade	1	26/08/2022 à 10h	15/08/2022

Les fonctionnaires qui satisfont aux exigences légales pour y participer sont priés de déposer leurs dossiers de candidatures au bureau d'ordre dans les délais.

N°1410/PA



**PROGRAMME PREVISIONNEL DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES ET BONS DE COMMANDE
EXERCICE 2022**

conformément à l'article 14 du Décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés publics.

la délégation du ministère de la santé à El kelaa des sraghna arrête son programme prévisionnel de l'année budgétaire 2022 comme suit :

TRAVAUX

N° A/O	OBJET DE TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX	LIEU D'EXECUTION	MODE DE PASSATION	PERIODE PREVUE POUR LE LANCEMENT	COORDONNEES DU SERVICE CONCERNE	MARCHES RESERVES A LA PME
4/2022	TRAVAUX D'AMENAGEMENT	Travaux d'aménagements extérieurs de l'hôpital de psychiatrie à EL KELAA DES SRAGHNAS	PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA	APPEL D'OFFRES OUVERT	1 ER TRIMESTRE	SERVICE DU BUDGET 05,24,41,23,62 FAX 05,24,41,27,76	OUI
13/2022	TRAVAUX D'AMENAGEMENT	TRAVAUX DE BRANCHEMENT DES FORMATIONS SANITAIRES EN EAU POTABLES			2 EME TRIMESTRE		OUI
14/2022	TRAVAUX D'AMENAGEMENT	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARC PROVINCIALE			4 EME TRIMESTRE		OUI
15/2022	TRAVAUX D'AMENAGEMENT	TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE L'HOPITAL ESSALAMA			4 EME TRIMESTRE		OUI
BC	ENTRETIEN	TRAVAUX D'ENTRETIEN DE DIVERS FORMATIONS SANITAIRES		BC	3 EME TRIMESTRE		OUI

SERVICES

N° A/O	TYPE DE SERVICES	OBJET DE SERVICE	LIEU D'EXECUTION	MODE DE PASSATION	PERIODE PREVUE POUR LE LANCEMENT	COORDONNEES DU SERVICE CONCERNE	MARCHES RESERVES A LA PME
1/2022	ETUDE	DIAGNOSTIC, ÉTUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE L'HOPITAL ESSALAMA EL KELAA DES SRAGHNA	PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA	APPEL D'OFFRES OUVERT	1 ER TRIMESTRE	SERVICE DU BUDGET 05,24,41,23,62 FAX 05,24,41,27,76	OUI
2/2022	ACHAT DE SERVICE	L'Externalisation des prestations : - D'accueil, et d'orientation - D'Appui de Gestion Administrative - De soins infirmiers Pour le compte du CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL KELAA SRAGHNA ET LA DELEGATION PROVINCIALE DE SANTE D'EL KELAA SRAGHNA.			1 ER TRIMESTRE		OUI
3/2022	ETUDE	Etude technique et suivi de travaux de Reconstruction d'un Centre de Santé urbain niveau 1 TAMELLELET à la province EL KELAA Des SRAGHNA			1 ER TRIMESTRE		OUI
7/2022	ACHAT DE SERVICE	COLLECTE DES DECHETS DES FORMATIONS SANITAIRES			2 IEME TRIMESTRE		OUI
10/2022	MAINTENANCE	MAINTENANCE DE MATERIEL D'IMAGERIE			2 IEME TRIMESTRE		OUI
11/2022	MAINTENANCE	MAINTENANCE DES FAUTEUILS DENTAIRES			2 IEME TRIMESTRE		OUI
12/2022	MAINTENANCE	MAINTENANCE DE MATERIEL DE STERILISATION			2 IEME TRIMESTRE		OUI
BC	CONTRÔLE TECHNIQUE	Contrôle technique des travaux de Reconstruction d'un Centre de Santé urbain niveau 1 TAMELLELET			BC		2 IEME TRIMESTRE
BC	ETUDE	Etude géo-technique pour Reconstruction d'un Centre de Santé urbain niveau 1 TAMELLELET		BC	2 IEME TRIMESTRE		OUI

FOURNITURES

N° A/O	TYPE DE FOURNITURES	OBJET DE FOURNITURE	LIEU D'E LIVRAISON	MODE DE PASSATION	PERIODE PREVUE POUR LE LANCEMENT	COORDONNEES DU SERVICE CONCERNE	MARCHES RESERVES A LA PME
5/2022	MATERIEL MEDICO TECHNIQUE	ACHAT DE MATERIEL MEDICO TECHNIQUE POUR HOPITAL ESSALAMA	PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA	APPEL D'OFFRES OUVERT	2 IEME TRIMESTRE	SERVICE DU BUDGET 05,24,41,23,62 FAX 05,24,41,27,76	OUI
6/2022	MATERIEL	ACHAT DE MATERIEL DE LITERIE DE COUCHAGE ET MOBILIER POUR HOPITAL ESSALAMA			2 IEME TRIMESTRE		OUI
8/2022	MATERIEL MEDICO TECHNIQUE	ACQUISITION DE MATERIEL DE STERILISATION			2 IEME TRIMESTRE		OUI
9/2022	MATERIEL MEDICO TECHNIQUE	EQUIPEMENT DES FORMATIONS SANITAIRES			2 IEME TRIMESTRE		OUI
16/2022	MATERIEL	ACQUISITION DE MATERIEL DE REEDUCATION (PSYCHOMOTERICITE - ORTHOPEDIE)			3 EME TRIMESTRE		OUI
BC	IMPRIMES ET FOURNITURE DE BUREAU	ACHAT DES IMPRIMES ET DE LA FOURNITURE DE BUREAU DESTINEES AUX SERVICES DU SRES	PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA	BC	3 IEME TRIMESTRE	SERVICE DU BUDGET 05,24,41,23,62 FAX 05,24,41,27,76	OUI
BC	FOURNITURE DE BUREAU	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU			3 IEME TRIMESTRE		OUI
BC	FOURNITURE INFORMATIQUE	ACHAT DE FOURNITURE INFORMATIQUE			3 IEME TRIMESTRE		OUI
BC	REACTIFS ET PRODUITS CHIMIQUES POUR LABORATOIRE	ACHAT DE REACTIF ET PRODUITS CHIMIQUES POUR LABORATOIRE			3 IEME TRIMESTRE		OUI
BC	MATERIEL	ACHAT DES CHAISES ROULANTES ET BEQUILLES			3 IEME TRIMESTRE		OUI
BC	FOURNITURE	ACHAT DES LUNETTES			3 IEME TRIMESTRE		OUI
BC	PRODUIT D'HYGIENE ET DE NETTOYAGE	ACHAT DE PRODUIT D'HYGIENE ET DE NETTOYAGE			3 IEME TRIMESTRE		OUI

" HIGHTECH GADGETS "

SARL A.U
Aux termes du PV AGE en date du 28/12/2021, il a été décidé ce qui suit :

I- le transfert du siège social de ladite société à l'adresse suivante :

TECHNOPARK, BUREAU N°307 ROUTE DE NOUACEUR ANGLE R.S 114 ET CT 1029 CASABLANCA

Par conséquence l'article 4 des statuts est modifié.
II- La Cession des Parts intervenue entre Mr JALAL JIHAZI & Mr NAOUFAL DHIBAT, en tant que cédants de 625 parts sociales, leurs appartenant dans ladite société.

Et Mr ANAS BENSABER, en tant que cessionnaire desdites parts.

Par conséquence les articles 6&7 des statuts sont modifiés.

III- La transformation de la société en SARL A.U.

IV- La démission du gérant Mr JALAL JIHAZI et la nomination de Mr ANAS BENSABER en qualité de GERANT UNIQUE pour une durée illimitée.

V- La société est valablement engagée par LA SEULE SIGNATURE du gérant unique Mr ANAS BENSABER.

VI- Etablissement des statuts refondus.

Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 22/02/2022 sous le numéro 813999.

POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 1412/PA

" AMENAGEMENT.MA "

SARL A.U
Aux termes du PV AGE en date du 28/12/2021, il a été décidé ce qui suit :

I- le transfert du siège social de ladite société à l'adresse suivante :

N°16 RDC RESIDENCE HOUSSAM IMMEUBLE N°20 LOT ABDE RAHMANE (HAUT TADDART) CASABLANCA

Par conséquence l'article 4 des statuts est modifié.

II- Etablissement des statuts refondus.

Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 22/02/2022 sous le numéro 814000.

POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 1413/PA

HIDAYAT SCI
AU CAPITAL DE 100 000,00 DHS SIEGE SOCIAL : BD KENNEDY, VILLA AMAL ANFA CASABLANCA RC N° 533909

I- Suite à l'AGE du 21/01/2022 les associés de la SCI HIDAYAT ont décidé ce qui suit :

1) Changement de la raison sociale ARM EL KOUHEN au lieu de HIDYAT SCI.
2) Transformation de la forme juridique de SCI en SARL.

3) Nomination de la gérante Mme AMAL EL KOUHENE.

II- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 23 Février 2022 sous le n° 814152.

N° 1414/PA

RAJAA SCI
AU CAPITAL DE 10 000,00 DHS SIEGE SOCIAL : BD KENNEDY, VILLA AMAL ANFA

CASABLANCA RC N° 533907

I- Suite à l'AGE du 21/01/2022 les associés de la SCI RAJAA ont décidé ce qui suit :

1) Changement de la raison sociale RAJAA EL au lieu de RAJAA SCI.

2) Transformation de la forme juridique de SCI en SARL.

3) Nomination de la gérante Mme AMAL EL KOUHENE.

II- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 23 Février 2022 sous le n° 814153.

N° 1415/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts

Direction Régionale des Eaux Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat- Salé-Zemmour-Zaers.

Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat

Avis d'appel d'offres ouvert n°:

03/2022/DPEFLCD-Rt

Le 21/03/2022 à 12H00, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 avenue Mohamed VI, Dar Essalam Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Travaux de débroussaillage des abords, des chemins forestiers, layons, circuits et claires dans les forêts relevant de la DPEFLCD de Rabat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 avenue Mohamed VI, Dar Essalam Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : www.marches-publics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente mille (30 000,00) dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée aux trois cent quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-trois dirhams et cent quatre-vingt centimes (349283,40)Dhs TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'Ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;

- Soit les déposer par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 1416/PA

Royaume du Maroc
Chef du Gouvernement
Royal Golf Rabat
Dar Es Salam
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 02/2022

Le 31/03/2022 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de l'administration du Royal Golf Rabat Dar Es Salam (km 8, Avenue Mohammed VI, Rabat) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant l'achat de sable, destiné au Royal Golf Rabat Dar Es Salam, en trois (03) lots :

- Lot n° 1 : Achat de sable pour gazon de green
- Lot n° 2 : Achat de sable pour gazon de fairway
- Lot n° 3 : Achat de sable pour bunker

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré aux bureaux de l'administration du Royal Golf Rabat Dar Es Salam, il peut également être téléchargé à partir du portail Marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- Lot n° 1 : quatre mille (4.000,00) dirhams.
- Lot n° 2 : dix-huit mille (18.000,00) dirhams
- Lot n° 3 : trois mille (3.000,00) dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de :

- Lot n° 1 : Deux cent cinquante-deux mille (252 000,00) dirhams toutes taxes comprises.
- Lot n° 2 : Un million cent soixante-six mille quatre cent (1 166 400,00) dirhams toutes taxes comprises.
- Lot n° 3 : Cent soixante-huit mille (168 000,00) dirhams toutes taxes comprises

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les transmettre par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
 - Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux précités ;
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de l'administration du Royal Golf Rabat Dar Es Salam ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans les bureaux du Royal

Golf Rabat Dar Es Salam, avant le 30/03/2022 à 14h00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 de règlement de consultation.

N° 1417/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE
INSTITUT SUPERIEUR DES PROFESSIONS INFIRMIERES ET TECHNIQUES DE SANTE REGION DE CASABLANCA-SETTAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°01 / 2022
SEANCE PUBLIQUE

Le 22 Mars 2022 à 10H00, il sera procédé, dans la salle de réunion de l'institut supérieur des professions infirmières et techniques de santé Casablanca, sise avenue Tan-Tan, Quartier El Hank (A côté de la maison des jeunes El Hank), Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet : le gardiennage de l'institut supérieur des professions infirmières et techniques de santé Casablanca et annexe Settata (ISPITS) (Lot unique).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de l'unité de budget et de comptabilité de l'institut supérieur des professions infirmières et techniques de santé Casablanca, sise avenue Tan-Tan, Quartier El Hank, Casablanca (A côté de la maison des jeunes El Hank), et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : <https://www.marchespublics.gov.ma/>

Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt-un Mille Dirhams (21 000,00 DHS)

L'estimation du coût des prestations est fixé à la somme de : Un million Huit Cent Quatre-Vingt-Un Mille Deux Cent Vingt-Sept dirhams et Cinquante-deux Centimes (1 881 227.52 dhs TTC)

Le Contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les Concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé leurs plis au bureau précité;
- Soit les envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est porté à la connaissance des concurrents qu'en vertu de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, qu'il est prévu la possibilité de la réception électronique des offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 1418/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX EN SEANCE PUBLIQUE

N° 02 / DRAO/2022
Le 21/03/2022 à 10 heures il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet « Réalisation de l'enquête élevage 1er passage et 2ème passage de l'année 2022 au profit de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental Oujda (collecte des données de terrain) »

Cet appel d'offre est destiné aux Petites et Moyennes Entreprises, coopératives ou union de coopérative et auto-entrepreneurs. Ils doivent produire les pièces prévues par l'article N° 4 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°301113 du 24 hija 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du décret n° 2-12349 du 8 Joumada 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de la Division du Support et des Finances,

Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental Boulevard Mustapha Loujidi, BP 704 oujda .

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Huit Mille Dirhams (5 000,00 Dh).

L'estimation des coûts des prestations : deux cent vingt-six Mille quatre cent soixante-quatre Dirhams TTC (226.464,00 Dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31, 148 et 149 du décret n°2-12-349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics et de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 20-14 du 4 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental Boulevard Mustapha Loujidi, BP 704 oujda .
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

N° 1419/PA

STE TKT SUD SARL AU CONSTITUTION

I)- Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 20/01/2022, il a été institué une société SARL AU dont les caractéristiques sont :

- Dénomination Sociale : «TKT SUD»
- Forme : SARL AU .

Objet : Tous les travaux de bâtiments, aménagement de terrains, construction de bâtiments d'habitation et industriels tout corps d'état, fonçage et assainissement, alimentation de l'eau potable et pose de conduite, creusement de puits, construction de silos et de réservoirs d'eau. Travaux divers industriels..

Siège social : HAY EL AOUDA NR 2574 LAAYOUNE .

- Durée : 99 ans.
- Capital social : 100 000,00 Dhs (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 parts sociales (Mille parts) de 100 Dhs (Cent Dirhams) chacune. La répartition du capital est faite comme suit:

- Mr HADDI MAELAININE : 100 000,00 DH
- Total : 100 000,00 DH

La Gérance : Mr. HADDI MAELAININE, gérant unique pour une durée illimitée.

Année sociale : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Bénéfices : Les produits nets de chaque exercice après prélèvements légaux et statutaires seront répartis entre les associés proportionnellement à leurs parts.

II)- La société a été immatriculée au RC N° 39969 le 20-01-2022.

N° 1420/PA

STE TRANSPORT BULNOIR SARL AU CONSTITUTION

I)- Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 19/01/2022, il a été institué une société SARL AU dont les caractéristiques sont :

- Dénomination Sociale : «TRANSPORT BULNOIR»
- Forme : SARL AU .

Objet : Transport de marchandise pour le compte d'autrui,

-Transport routier national, et « T I R »

-Transport frigorifique de matières premières et consommables, ainsi que le groupage des articles de confection,

-La messagerie et transport de colis.

Siège social : HAY MOULAY RACHID 3EME TRANCHE BLOC 02 NR 09 LAAYOUNE

- Durée : 99 ans.
- Capital social : 100 000,00 Dhs (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 parts sociales (Mille parts) de 100 Dhs (Cent Dirhams) chacune. La répartition du capital est faite comme suit:
- Mr MALAANINE ABDELAZIZ : 100 000,00 DH
- Total : 100 000,00 DH

Gérance : Mr. MALAANINE ABDELAZIZ, gérant unique pour une durée illimitée.

Année sociale : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Bénéfices : Les produits nets de chaque exercice après prélèvements légaux et statutaires seront répartis entre les associés proportionnellement à leurs parts.

II)- La société a été immatriculée au RC N° 39943 le 19-01-2022.

N° 1421/PA



07.00 : Lecture du Saint Coran
 07.10 : Tinoubka
 07.40 : Ichaa mam-laka
 08.35 : Amouddou
 09.30 : Hayati Ep 10
 10.15 : Souhlifa Saison 2 Houlm
 10.20 : Souhlifa Saison 2 Al Mountakhab
 10.30 : Oussrati Ep 100
 11.30 : Zouaji Mouhal Ep18
 11.50 : Zouaji Mouhal Ep19
 12.10 : Hami Oulad Aâmi Ep 19
 12.40 : Stand up - Capsules 2021 : capsule 53
 12.50 : JT Addahira
 13.45 : Prière du vendredi
 14.00 : Lmadi La yamout Ep 7
 14.30 : JT en Amazigh
 14.50 : JT en Espagnol
 15.10 : Fi dilali Al Islam
 15.30 : Alouan Mina Al Madih
 16.20 : Ya rab
 16.30 : Yassaalounaka
 17.10 : Âabkariat Maghreb
 18.10 : Hayat Jadida Ep 13
 18.30 : JT en Français
 18.50 : Souhlifa Saison 2 Sayf
 19.00 : Souhlifa Saison 2 Permis
 19.10 : Stand up - Capsules 2021 : capsule 54
 19.20 : Zouaji Mouhal Ep20
 19.35 : Zouaji Mouhal Ep21
 19.50 : Hami Oulad Aâmi Ep 20
 20.30 : JT Principal
 21.30 : Téléfilm Stagiaire
 23.00 : Massrah Al Aoula
 23.30 : Dernier bulletin d'information
 23.50 : Anissa Farida Ep 3
 00.50 : Al Haoudaj Marrakech
 01.50 : Oujouh Essaouira
 02.25 : Hami Oulad Aâmi Ep 20
 03.00 : Lmadi La yamout Ep7
 03.30 : Hayati Ep 10
 04.20 : Tinoubka
 05.00 : Ichaa mam-laka
 06.00 : Amouddou



05:55:00 : RELIGIEUX : Coran avec laureats mawahib tajwid al qor'an
 06:00:00 : CH'HIWAT BLADI
 06:30:00 : SABAHYAT 2M
 07:20:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
 07:45:00 : MAGAZINE : AL MILAF
 08:45:00 : FEUILLETON : ZETTAT
 09:40:00 : FEUILLETON : Maqtou3 men chajra
 10:10:00 : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA
 10:15:00 : FEUILLETON : ACHOUJA3 WA AL JAMILA
 11:00:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
 11:15:00 : MAGAZINE : BEST OF SABAHYAT 2M
 12:00:00 : SERIE : AL KHAWA
 12:35:00 : METEO
 12:45:00 : NEWS : AL AKH-BAR
 13:15:00 : MOUJAZ RIYADI
 13:45:00 : RELIGIEUX : PRIERE DU VENDREDI
 14:20:00 : FEUILLETON : LAHN AL HAYAT
 15:10:00 : NEWS : ECO NEWS
 15:15:00 : JOURNAL AMAZIGH
 15:25:00 : FEUILLETON : FORSA TANIYA
 16:20:00 : FEUILLETON : Maqtou3 men chajra
 16:55:00 : MAGAZINE : ADDINE WA ANNASS : AL MAR'A AL MOUSLIMA WA QADIYAT AL IRT
 17:25:00 : MAGAZINE : TOUROUQ AL 3ARIFINE
 17:35:00 : DESSIN ANIME : LES LAPINS CRETINS
 18:05:00 : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA
 18:10:00 : MAGAZINE : POP UP
 18:25:00 : FEUILLETON : LOU3BAT AL QADAR
 19:10:00 : MAGAZINE : CAPSULE ZOUR BLADEK
 19:15:00 : MAGAZINE : CAPSULE AHSANE PATISSIER
 19:25:00 : FEUILLETON : AL WA3D
 20:15:00 : NEWS : INFO SOIR
 20:45:00 : QUE DU SPORT
 20:50:00 : METEO
 20:55:00 : NEWS : ECO NEWS
 21:10:00 : METEO
 21:15:00 : AL MASSAIYA
 21:50:00 : MAGAZINE : RA-CHID SHOW
 23:10:00 : FEUILLETON : AL GHALIA
 00:05:00 : FEUILLETON : LAHN AL HAYAT
 00:50:00 : FEUILLETON : AL WA3D
 01:35:00 : MAGAZINE : AHSANE PATISSIER
 03:20:00 : MAGAZINE : AL-HANE 3CHAQNAHA
 03:55:00 : FEUILLETON : LOU3BAT AL QADAR
 04:40:00 : MAGAZINE : TOUBKAL
 05:30:00 : MAGAZINE : KAN YA MA KAN



07:00 : Matinales Infos
 11:05 : Questions ÉCO
 11:30 : On s'dit tout
 12:00 : Midi Infos
 13:30 : Croissance Verte
 14:00 : Midi Infos
 15:30 : Questions ÉCO
 16:00 : Midi Infos
 16:30 : On s'dit tout
 17:00 : Midi Infos
 17:30 : Hebdo-Santé
 18:00 : Soir Infos
 18:30 : On s'dit tout
 19:00 : Soir Infos
 19:30 : Questions ÉCO
 20:00 : Soir Infos
 21:35 : Croissance Verte
 22:00 : Soir Infos
 22:30 : L'CLUB
 23:00 : Soir Infos



06h30 : Tfo
 08h30 : Téléshopping
 09h25 : Familles nombreuses : la vie en XXL
 11h00 : Les feux de l'amour : Série
 12h00 : Les 12 coups de midi
 13h00 : Journal
 13h55 : Camping Paradis : Série
 17h30 : Familles nombreuses : la vie en XXL : Divertissement
 18h30 : Ici tout commence : Série
 19h10 : Demain nous appartient : Série
 19h55 : Météo
 20h00 : Journal
 20h45 : My million, C'est Canteloup
 21h10 : Divertissement : Les touristes
 00h20 : Tirage de l'Euro millions
 00h25 : Divertissement : Les touristes
 03h30 : Pour elle



06h00 : Le 6h info
 06h30 : Télé-matin
 09h30 : La maison des Maternelles
 10h15 : Amour, gloire et



beauté : Série
 10h45 : JO : Pékin 2022
 13h00 : Journal
 13h55 : JO : Pékin 2022
 17h30 : JO club : Magazine
 18h40 : N'oubliez pas les paroles : Jeu
 19h50 : Météo
 20h00 : Journal
 20h45 : Un si grand soleil : Série
 21h10 : Cérémonie : Les Victoires de la musique
 00h20 : Basique, le concert
 01h15 : JO club : Magazine
 02h30 : JO : Pékin 2022



06h00 : M6 music
 06h50 : M6 kid
 08h50 : M6 boutique
 10h05 : Ça peut vous arriver
 11h35 : Ça peut vous arriver chez vous
 12h45 : Le 12.45
 13h40 : Scènes de ménages : Série française
 14h00 : Un baiser au coin du feu : Téléfilm
 15h55 : Les reines du shopping
 16h55 : Incroyables transformations : Divertissement
 18h40 : La meilleure boulangerie de France Normandie.
 19h45 : Le 19.45, météo
 20h30 : Scènes de ménages : Série
 21h10 : E=M6 : les solutions pour sauver la planète : Magazine
 23h20 : Maison à vendre : Magazine
 02h05 : Les nuits de M6



19h45 : Arte journal
 20h05 : 28 minutes samedi
 20h50 : Tout est vrai (ou presque) : Dessin animé
 20h55 : Chevrotine : Téléfilm
 22h40 : Janis :



Film
 00h20 : Kiss rocks Vegas
 01h50 : Tracks, Dash Shaw
 02h25 : A la rencontre des peuples des mers
 02h50 : Invitations au voyage
 03h35 : Invitations au voyage
 04h05 : Arte re-



11h00 : Outre-mer : le mag
 11h35 : Outre-mer : l'info
 11h50 : Le 12-13
 12h55 : JO : Pékin 2022
 14h00 : Rex : Série
 16h10 : Des chiffres et des lettres : Jeu
 17h00 : Slam : Jeu
 17h45 : Questions pour un champion : Jeu



18h30 : Le 18 :30
 19h00 : Le 19-20
 20h20 : Plus belle la vie : Série
 20h45 : Tout le sport
 21h10 : Meurtres en Haute-Savoie : Téléfilm
 22h45 : Meurtres en Haute-Savoie : Téléfilm
 00h30 : Secrets d'histoire
 02h25 : Samedi d'en rire
 03h55 : Les matinales
 04h10 : Slam
 04h45 : Questions pour un champion.

Sport

Ligue des champions

United et l'Ajax décrochent le nul en dehors de leurs bases



Mezraoui auteur d'une excellente prestation.

Cristiano Ronaldo est resté muet pour son retour à Madrid mais Manchester United a arraché le nul contre l'Atlético (1-1) en huitième de finale aller de Ligue des champions, comme le Benfica Lisbonne face à l'Ajax Amsterdam (2-2), mercredi.

Pour son 36e match contre l'Atlético, le club qu'il a le plus affronté dans sa carrière, "CR7" a passé plus de temps à enrager contre l'arbitrage ou les imprécisions de son équipe qu'à porter le danger sur les buts de Jan Oblak.

Le Portugais, buteur à 25 reprises contre les Colchoneros, l'une de ses proies favorites, est rentré dans

le rang au stade Metropolitano, qui n'a pas hésité à le siffler tout au long de la rencontre.

Mais les Mancuniens ont su réagir malgré de grandes difficultés, grâce à un pur produit de leur centre de formation, Anthony Elanga (19 ans), buteur juste après son entrée en jeu (80e) sur contre-attaque.

C'est pourtant bien l'Atlético qui avait débloqué ce choc des huitièmes de C1, grâce à un but spectaculaire de Joao Félix, auteur d'une remarquable tête sur un centre parfait de Renan Lodi (7e).

Avec Antoine Griezmann et Luis Suarez sur le banc au coup d'envoi - le Français revient de blessure et n'a

joué que le dernier quart d'heure -, les Madrilènes ont réalisé une prestation prometteuse, aux antipodes de leur quotidien en Championnat, poussif.

Ils pourront s'en vouloir d'être sortis de leur match dans les dernières minutes, comme d'avoir vu la tentative de Griezmann heurter la barre dans les dernières minutes (87e).

L'entraîneur Diego Simeone, qui vit une période délicate, jouera beaucoup lors du match retour, le 15 mars en Angleterre.

Le même soir se disputera un autre ticket indécis pour les quarts de finale, entre l'Ajax et le Benfica.

Les Néerlandais semblaient pourtant tenir une victoire à l'extérieur mercredi soir, avec une belle domination en première période, symbolisée par le but de Dusan Tadic d'une superbe demi-volée (18e), suivie de la 11e réalisation cette saison en C1 du Franco-Ivoirien Sébastien Haller (29e).

Le leader du classement des buteurs de l'épreuve affole les compteurs: il devient le premier joueur à marquer autant de buts dès sa première saison en Ligue des champions, devant Erling Haaland (10 buts en 2019-20).

Mais Haller regrettera sans doute d'avoir concédé, un peu plus

tôt, un but contre son camp (26e), qui pèsera lourd une heure plus tard, au terme d'un match d'une haute intensité.

En effet, les Lisboètes ont livré une seconde période sérieuse et fini par égaliser grâce à Roman Yaremchuk (72e).

Les huitièmes de finale retour, programmés les 8, 9, 15 et 16 mars, comporteront pour beaucoup leur lot de suspense: quatre huitièmes sur huit ont accouché d'un match nul lors de la première manche, seul Manchester City ayant réussi à prendre plus de deux buts d'avance au match aller, contre le Sporting Lisbonne (5-0).

Lille, les raisons de croire au miracle et aux quarts

Puni par Chelsea (2-0) mardi soir en huitièmes aller de la Ligue des champions, Lille n'a pas démerité et fourbit ses arguments pour croire au miracle face aux champions d'Europe au match retour mi-mars: défendre mieux, concrétiser davantage et s'en remettre à la ferveur lilloise.

Ce qui a fait la différence mardi soir entre le champion de France et son adversaire champion d'Europe ? La vigilance défensive, qui a coûté très cher avec deux relâchements synonymes de deux buts encaissés dans un match où le Losc semblait pourtant rivaliser.

L'entraîneur Jocelyn Gourvenec l'avait pourtant annoncé, avec un leitmotiv "fondamental": "Ne pas commettre d'erreurs." Un mot d'ordre qui a volé en éclat en huit minutes.

Avec trois occasions franches dont l'ouverture de

score de Kai Havertz (8e), Chelsea a rapidement forcé le verrou lillois. Sur le but, l'attaquant allemand a été totalement oublié par Tiago Djalo sur corner.

"On a encaissé ce but un peu bête très tôt. C'est ce qui nous a fait mal en première période. Il y avait la place de jouer, de faire des décalages. Prendre ce but si tôt et sur une phase arrêtée est un gros regret", a souligné le milieu Benjamin André.

Le deuxième but, inscrit par Christian Pulisic (63e) à la conclusion d'un contre éclair mené par N'Golo Kanté est venu confirmer que la moindre erreur est sanctionnée.

"Ils ont été très efficaces, redoutables sur les quelques ballons qu'on a rendus. On fait peu d'erreurs mais peu d'erreurs, ça fait deux buts à la fin", a soupiré Gourvenec.

Les Dogues, qui n'ont inscrit que deux buts lors de leurs cinq dernières rencontres, ont

confirmé à Stamford Bridge leurs grandes difficultés actuelles en attaque.

"On a attaqué, on a montré de bonnes choses mais l'efficacité était de leur côté", a analysé Gourvenec.

Les attaquants lillois n'ont toujours pas marqué en 2022 et sur les huit buts du Losc depuis début janvier, un seul a été l'oeuvre d'un joueur offensif, le milieu Isaac Lihadji, contre Lorient.

Burak Yilmaz (36 ans) n'a jamais retrouvé cette saison la forme étincelante de l'exercice précédent, tandis que Jonathan David, qui avait réalisé une première partie de saison tonitruante avec 12 buts, semble à la peine physiquement et est resté muet lors des sept derniers matches du Losc.

"Si on avait appuyé un peu plus, mieux joué certains coups, on aurait pu les mettre plus en difficultés car on n'a pas eu d'occasion franche. Il aurait

fallu faire les bons choix dans le dernier geste", a regretté André.

Mais l'espoir demeure avant le match retour dans trois semaines, le 16 mars, au Stade Pierre-Mauroy.

Tout d'abord, le club nordestin va jouer devant son public dans une enceinte pleine à craquer puisque tous les billets ont déjà été vendus.

"Il y a toujours une possibilité. Evidemment qu'à 2-0 ça va être très compliqué. Mais il faut garder espoir, on aura un gros match devant nos supporters. C'est la magie du football d'y croire, si on a le bonheur d'ouvrir le score, on verra comment ça se passe. On va y croire jusqu'au bout et on va tout donner", a souligné André.

"Ce sera difficile mais devant notre public, dans un stade plein, on ne sait pas", a abondé Gourvenec. "On aura des possibilités chez nous. On peut faire comme eux: marquer en

premier sur corner. Il faut croire en nos chances."

La fin de la règle du but à l'extérieur est aussi une bonne nouvelle pour le Losc, incapable de marquer à Stamford Bridge: même si Chelsea marque à Villeneuve d'Ascq, n'importe quel écart de deux buts sera synonyme de prolongation.

Enfin, Chelsea ne montre pas son meilleur visage ces temps-ci. Et avec un calendrier très chargé, les Blues commencent à tirer la langue, à l'image de deux joueurs majeurs sortis blessés mardi: Mateo Kovacic et Hakim Ziyech.

"2-0, ça ne suffit pas, surtout avec la règle du but à l'extérieur qui n'est plus là", a d'ailleurs reconnu N'Golo Kanté mardi soir. "On s'attend à aller dans un beau stade, avec les supporters à l'extérieur, je pense que ça va être difficile", prévient-il. Aux Lillois de lui donner raison.

Ligue des champions

Le Raja vise le petit chelem



Le Raja défilera, ce soir à partir de 20 heures au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca, l'équipe guinéenne de Horoya Conakry pour le compte de la troisième journée du groupe B de la Ligue des champions. Alors que l'autre match de cette poule aura lieu trois heures auparavant (17 heures) entre la formation algérienne de l'Entente de Sétif et son homologue sud-africain d'Amazulu.

Pour les Verts, l'objectif se veut des plus clairs : boucler la phase aller sur une bonne note, en alignant une troisième victoire d'affilée après les deux précédentes obtenues au détri-

ment d'Amazulu à domicile et de Wifaq Sétif en déplacement sur le score identique de 1 à 0.

Sur le papier, le Raja part avec les faveurs des pronostics face à un adversaire qui ferme la marche avec deux défaites de rang. Un succès permettra non seulement au Raja de conserver la pole position mais aussi de franchir un grand pas vers la qualification au tour des quarts de finale de la C1.

En tout cas, tout le groupe se dit décidé à préserver l'élan victorieux en dépit de l'absence d'un coach attiré pour diriger le club. Après le limogeage du technicien belge Marc Wilmot, les joueurs du Raja se produiront sous la houlette de

l'entraîneur des gardiens de but, Saïd Deggaye, du fait que la CAF n'a pas autorisé aux pompiers de service, le tandem Bouchaïb Lambarki-Mohamed Bekkari, de s'asseoir sur le banc de touche le temps de cette opposition qui sera sifflée par l'arbitre mauritanien Dahane Bidah.

Quant au second représentant du football national dans cette édition 2022 de la Ligue des champions, le WAC, il devra se mesurer, samedi à 20 heures au Complexe Mohammed V, au club égyptien du Zamalek, pour le compte de la troisième manche du groupe D.

En Coupe de la Confédération, la Renaissance de Berkane

accueillera dimanche à 20 heures l'équipe tanzanienne de Simba, en match comptant

pour la troisième journée du groupe D.

Mohamed Bouarab

Le retour du public dans les stades sportifs est une fake news

Le ministère de l'Éducation nationale a démenti, mercredi, les allégations colportées par un faux communiqué annonçant un prétendu retour des supporters dans les stades sportifs.

Dans un démenti publié sur sa page Facebook officielle, le ministère a fait état d'"un faux communiqué de presse, relayé sur les réseaux sociaux et attribué au +ministère de la Jeunesse et des Sports+, une dénomination qui n'existe pas dans la structure gouvernementale actuelle, concernant un prétendu retour des supporters dans les stades sportifs, à la lumière des mesures de prévention et de protection sanitaires".

Et d'ajouter que le ministère, tout en niant la véracité et l'authenticité des propos relayés dans ce faux communiqué, rappelle que les communiqués officiels émis par ses services sont publiés sur son portail internet officiel et sur ses pages officielles sur les réseaux sociaux.

Le joli coup du HUSA à Casablanca

Ça se gâte pour le Wydad

Le Hassania d'Agadir a surclassé le Wydad de Casablanca par deux buts à zéro pour le compte de la 18e journée de la Botola Pro D1 mercredi au complexe sportif Mohammed V de Casablanca.

L'ouverture du score pour le Hassania d'Agadir a été signée Youssef Mahri à la 10e minute, avant que Malick Cissé ne creuse l'écart à la 43e minute.

Au terme de ce match, les Gadiris grimpent à la 14e place du classement avec 19 points, tandis que les Rouges, 39 points, se maintiennent à la première place.

Lors de la prochaine journée, le HUSA jouera à domicile contre la Renaissance de Berkane, tandis que les Rouge et Blanc évolueront à l'extérieur face au Youssoufia de Berrechid.

A noter que cette 18ème manche du championnat devait être clôturée hier avec la programmation de la rencontre RSB-AS FAR.

Il convient de rappeler que

les autres matches comptant pour cette journée s'étaient achevés sur les résultats suivants : DHJ-SCCM : 0-0, FUS-MAS : 1-1, MCO-OCS : 3-1, IRT-OCK : 0-2 et JSS-Raja : 0-1.

Championnat D2

Voici le programme de la 21e journée de la Botola Pro D2 de football:

Vendredi
OD-CJBG
TAS-MAT
Samedi
RAC-UTS
JSM-RCAZ
SM-RBM
ASS-USMO
CAK-IZK
KACM-WAF

Le coup d'envoi de l'ensemble des matches sera donné à partir de 15h30.

La suspension de Boufal et Chakla annulée



La commission d'appel de la Confédération africaine de football (CAF) a décidé d'annuler la suspension des internationaux marocains Soufiane Boufal et Soufiane Chakla.

Selon un communiqué de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), la levée de cette sanction fait suite à la demande en appel qu'elle a déposée au sujet de cette suspension infligée aux deux joueurs, à l'issue des événements ayant émaillé le match Maroc-Egypte, comptant pour les

quarts de finale de la CAN 2021 au Cameroun.

Suite à l'annulation de cette suspension, les deux joueurs sont disponibles pour la double confrontation contre la RD Congo, pour le compte du barrage qualificatif au Mondial-2022.

Le match aller se jouera le 25 mars au stade des Martyrs de Kinshasa à 16h00 (GMT+1), alors que le match retour est prévu quatre jours plus tard (29 mars) au Complexe Mohammed V de Casablanca à 20h30 (GMT+1).

Botola Pro D1

Voici le programme de la 19e journée de la Botola Pro D1 de football:

Vendredi 25 février
16h00 : OCS-FUS
18h00 : SCCM-RCOZ
Samedi 26 février
16h00 : MAS-MCO
18h00 : OCK-JSS
Dimanche 27 février
16h00 : AS FAR-DHJ
Mardi 1er mars
18h15 : CAYB-WAC
20h30 : Raja-IRT
Mercredi 2 mars
20h00 : HUSA-RSB

A Lwiro, une oasis pour sauver des animaux traumatisés de l'est de la RDC

Solitaires ou en groupe, des grands singes sautent d'une branche à l'autre, des femelles portant des petits au dos se frayent leur chemin dans la réserve verdoyante du Centre de réhabilitation des primates de Lwiro (CRPL), dans l'est de la République démocratique du Congo.

Un peu plus loin, derrière une grille, une demi-douzaine de primates ramassent les bananes que vient de leur apporter un gardien, avant de les porter à la bouche.

Créé en 2002 par l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN, organisme public) et le Centre de recherche en sciences naturelles (CRSN), le CRPL est aménagé non loin du parc national de Kahuzi-Biega.

Situé à 45 km à l'ouest de Bukavu, capitale du Sud-Kivu, ce centre recueille, entre autres, des chimpanzés, des gorilles, des bonobos et autres petits singes orphelins ou sauvés du braconnage dans cette région en proie à l'insécurité causée par l'activisme de dizaines de groupes armés.

Au centre de Lwiro, les animaux sont non seulement nourris, mais bénéficient aussi de soins médicaux et psychologiques pour sortir du traumatisme.

La majorité des animaux présents

au CRPL ont été "récupérés auprès de braconniers" ou de "personnes qui les détiennent illégalement", explique à l'AFP Sylvestre Libaku, manager de ce centre.

"Ces bébés chimpanzés orphelins nous arrivent à cause de l'insécurité et de la guerre", dit-il, en appelant les autorités de Kinshasa à pacifier la région afin de "permettre aux animaux de vivre paisiblement dans leur habitat naturel".

La stabilisation d'un animal intervient au bout de plusieurs semaines voire des mois d'efforts. C'est le cas pour Tarzan, un chimpanzé recueilli en juin dernier et qui vit encore seul, en quarantaine. Récupéré à Bunia (Ituri), Tarzan garde encore des plaies non cicatrisées sur son crâne, mais "se porte mieux. Les poils commencent à pousser [mais] il est encore gardé dans sa cage en attendant qu'il soit mêlé aux autres", explique M. Libaku.

En revanche, la situation de Byaombe, un autre chimpanzé blessé, recueilli depuis plus d'une année, inquiète ce responsable. L'animal reçoit des soins chaque jour mais "sans succès, son avenir n'est pas rassurant", pense-t-il.

Dans son laboratoire, Damien Muhugura manipule les échantillons prélevés sur des animaux malades.



"Nous faisons des analyses parasitologiques pour la recherche des vers intestinaux par exemple, bactériologiques, biochimiques", explique-t-il.

Actuellement, le centre héberge 110 chimpanzés qui consomment chacun six kilos de nourriture (fruits, céréales, légumes) par jour, tandis que les bébés sont nourris au biberon.

Etabli comme une oasis au sein du parc menacé de Kahuzi-Biega, le CRPL s'étend sur 4 hectares.

Les animaux qui proviennent de grandes forêts où ils se promenaient librement "se sentent maintenant prisonniers" dans ce petit espace, estime Assumani Martin, vétérinaire au CRPL. En novembre 2020, 39 perroquets gris avaient été relâchés dans la forêt de Kahuzi-Biega, après un séjour dans le centre de Lwiro.

Depuis, aucun animal n'y a été introduit à cause de l'insécurité qui règne dans et autour de cette réserve protégée, explique M. Libaku.

Couvrant 600.000 hectares, le parc de Kahuzi-Biega est situé entre deux volcans éteints, les monts Kahuzi (3.308 m) et Biega (2.790 m) dans le Sud-Kivu. Il est le sanctuaire des derniers gorilles des plaines de l'Est (graueri), comptant environ 250 individus, selon le site de cette réserve.

Recettes

Paella au poulet et aux moules



Ingrédients :

- 1 Poulet moyen Label rouge (1,5 kg environ)
- 1 Oignon
- 500g Tomates
- 1 Poivron rouge
- 1 Poivron vert
- 1kg Moules
- 2 Plaquettes de bouillon de volaille
- 250g Petits pois surgelés
- 4 cuil. à soupe Huile d'olive Alter Eco
- 300g Riz long grain Alter Eco
- 100g Chorizo
- 12 Langoustines
- 1 Dose de safran
- 1 Citron
- Sel
- Poivre Alter Eco
- Calories = Elevé

Préparation :

Préparez tous les éléments
Coupez le poulet en gros morceaux. Mondez, épluchez les tomates. Coupez la chair en gros morceaux. Pelez et émincez l'oignon. Épluchez les poivrons au couteau économe, retirez les pépins et les filaments, coupez-les en lanières. Nettoyez les moules. Mettez 2 plaquettes de bouillon de volaille dans une casserole avec

un litre d'eau et faites chauffer.

Faites revenir le poulet

Dans une poêle à paella, faites chauffer à feu modéré 2 cuillerées à soupe d'huile d'olive. Mettez les morceaux de poulet. Faites-les rissoler de tous les côtés jusqu'à ce qu'ils soient dorés. Égouttez-les. Jetez l'huile.

Faites revenir les légumes

Versez 2 cuillerées d'huile dans la poêle. Mettez l'oignon et cuisez-le en le remuant jusqu'à ce qu'il devienne translucide. Ajoutez les tomates, les poivrons. Remuez-les bien en les cuisant pendant 10 minutes environ.

Cuisez la paella

Rincez le riz à grande eau dans une passoire et ajoutez-le. Mélangez bien jusqu'à ce qu'il soit bien imprégné d'huile. Remettez les morceaux de poulet dans la poêle. Recouvrez de bouillon de volaille. Ajoutez les petits pois. Coupez le chorizo en rondelles et ajoutez-le. Couvrez la poêle et cuisez pendant 15 minutes. Remuez délicatement de temps en temps.

Terminez la paella

Ajoutez les moules et les langoustines. Cuisez encore 5 minutes. Diluez le safran dans deux ou trois cuillerées d'eau. Versez dans la paella. Remuez bien. Rectifiez l'assaisonnement. Servez la paella dans sa poêle en mettant les langoustines sur le dessus. Cette recette vous est proposée par Alter Eco - commerce équitable

Vote à bulletin secret

Des frères siamois de 19 ans qui participaient dimanche pour la première fois à des élections dans le nord de l'Inde ont été dotés de lunettes noires pour que chacun puisse être certain de voter à bulletin secret.

Sohan et Mohan Singh sont reliés par la hanche et ont plusieurs organes et les jambes en commun. Ils vivent dans un foyer caritatif où ils ont été abandonnés à la naissance. Vêtus de chemises à carreaux de couleurs, coiffés d'un turban noir, les frères ont voté pour les élections de l'Etat du Pendjab.

"Je me suis senti vraiment bien. Elles (les autorités électorales) ont pris de bonnes dispositions pour que nous puissions voter", a déclaré Sohan à l'AFP lundi depuis la ville sainte d'Amritsar où ils vivent.

"On nous a fourni des lunettes noires pour que nous puissions voir pour qui nous votions dans l'isoloir".

Les siamois, ayant chacun reçu une carte électorale, ont exhibé leurs doigts encrés prouvant qu'ils avaient

voté et ont encouragé la population à prendre part, comme eux, aux élections.

Les frères Singh travaillent au département de l'électricité de l'Etat mais ne touchent qu'un seul salaire. Ils n'ont pas voulu recourir à une opération chirurgicale pour être séparés car l'un d'eux risquait de mourir, a expliqué Sohan.

"On n'a pas le choix. Je ne peux pas me permettre de le perdre", a-t-il ajouté.

Le Pendjab est l'un des cinq Etats du pays où ont actuellement lieu des élections pour renouveler leurs assemblées.

L'Inde, plus grande démocratie du monde, est dotée d'un système de vote à bulletin secret pour garantir des élections libres et équitables, tous les citoyens de plus de 18 ans pouvant voter.

